



contrat de rivière



ROUBION | JABRON | RIAILLE

3ème Partie – **Bilan Global 2018-2024**



**Montélimar
Agglomération**
RHÔNE & PROVENCE



Sommaire

Sommaire	2
10. BILAN TECHNICO-FINANCIER GLOBAL DU CONTRAT 2018-2024	3
10.1 Rappel des phases précédentes.....	3
10.2 Bilan par volet du Contrat 2018-2024.....	4
Volet A1 : Pollution domestique	5
Volet A2 : Pollution diffuse agricole	8
Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique.....	12
Volet B2 : Gestion des milieux naturels et des zones humides.....	21
Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau	24
Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du contrat	30
10.3 Bilan technique et financier global 2018-2024	33
10.4 Engagement des financeurs et maîtres d'ouvrages.....	36
10.5 Bilan pour le SMBRJ	37
11. LES APPORTS DU CONTRAT	39
12. LES PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE.....	40
Annexe 1 - Volet A1 : Pollution domestique	42
Annexe 2 - Volet A2 : Pollution diffuse agricole	43
Annexe 3 - Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique	44
Annexe 4 - Volet B2 : Gestion des milieux naturels et des zones humides.....	46
Annexe 5 - Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau	47
Annexe 6 - Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du contrat	48

10. BILAN TECHNICO-FINANCIER GLOBAL DU CONTRAT 2018-2024

10.1 Rappel des phases précédentes

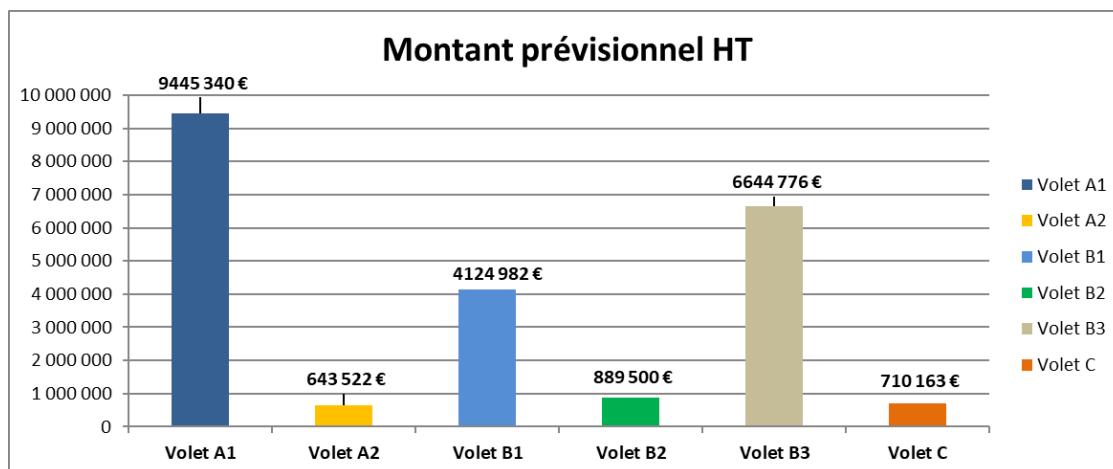
Le contrat de Rivière initial a été signé le **1er Mars 2018** pour une durée de 5 ans (2018-2022) par l'ensemble des porteurs de projets et financeurs de la procédure. Cette programmation était composée de **57 actions** et s'élevait à **19 249 178 € HT**. La **première tranche du Contrat** (2018-2020) comprenait **48 fiches actions (84% du programme d'action)**. L'objectif principal de la première tranche consistait à mettre en œuvre un grand nombre d'actions (certaines pluriannuelles), de préciser la faisabilité technico-financière et d'affiner le programme d'action lors du bilan mi-parcours. Le montant de cette première tranche s'élevait à **14 944 178 € HT**.

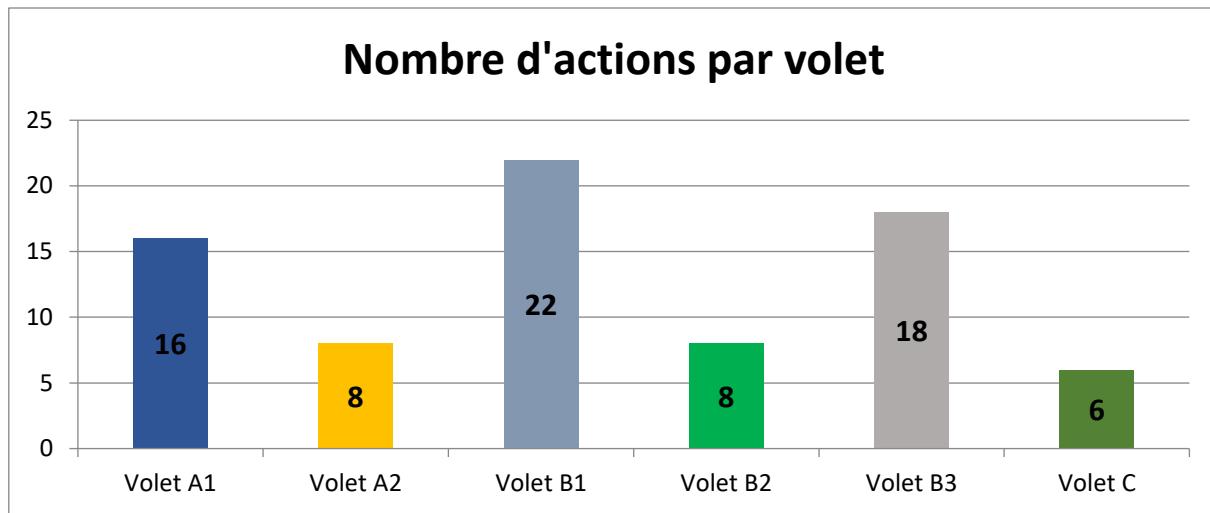
Le bilan mi-parcours de la programmation a été réalisé **en 2021** (une année de retard à la suite du COVID). Sur les 48 actions prévues en Tranche 1, **22 actions** étaient terminées soit **46%**, et **21 actions** étaient en cours soit **44%**. La première phase du Contrat était donc bien avancée avec un taux d'engagement des actions à hauteur de **90% de la programmation**. Ce premier bilan, rapporté au nombre d'actions total du Contrat (57), montrait **un avancement technique de 75%** de la programmation.

En 2022, un avenant de prolongation au Contrat a été rédigé. Cet avenant a rallongé le contrat de 2 années, soit jusqu'en 2024. Cet avenant était constitué d'actions initialement prévues, lors de la construction du Contrat en 2017, qui étaient en attente de lancement ou bien démarrées mais sans engagement contractuel auprès des financeurs Agence de l'eau et Département de la Drôme, **10 actions**. Il y avait également des actions « en cours pluriannuelle » depuis la phase 1 qui nécessitaient d'être poursuivies pour aller à leur terme, **9 actions**.

Enfin, pour répondre au nouveau PDM 2022-2027 et être en parfaite cohérence avec les enjeux du territoire Roubion-Jabron, plusieurs nouvelles actions ont été ajoutées à la programmation pour les années 2022-2024, **20 actions**.

L'évolution de la programmation au cours des années a donc abouti à un Contrat de Rivière de **78 actions**, pour un montant prévisionnel de **22 458 283 € toutes thématiques confondues**.





Les figures précédentes illustrent les caractéristiques techniques et financières du Contrat de Rivière Roubion Jabron Raille 2018-2024. Le présent rapport s'attachera à faire le bilan de la procédure dans son ensemble au cours des 7 années.

10.2 Bilan par volet du Contrat 2018-2024

Les tableaux de bord résument le niveau d'avancement, les montants engagés et les subventions perçues pour chaque action inscrite au Contrat de Rivière (Annexes 1 à 6). Il est mis à jour régulièrement par le chargé de mission en fonction des informations transmises par les différents maîtres d'ouvrage. Il est présenté ponctuellement aux différents partenaires financiers et techniques et constitue l'outil de préparation des bilans annuels présentés au comité de rivière. Les montants reportés dans ce tableau correspondent :

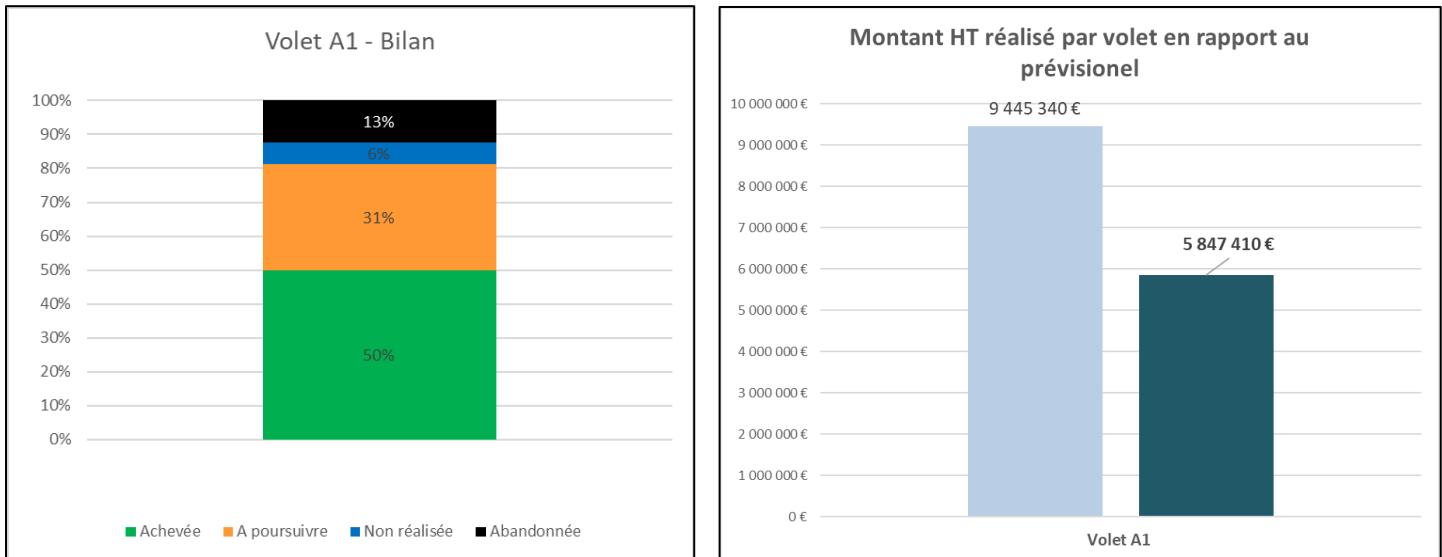
- Aux dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage c'est-à-dire les dépenses réalisées ou commandées,
- Aux subventions accordées par les partenaires financiers

Pour faciliter la lecture du tableau de bord, un code couleur a été mis en place.

➤ Clés de lecture

A poursuivre	Action encore en cours A compléter pour achever l'action (ex : étude sans suite de travaux)
Achevée	Action terminée
Non réalisée	Action non réalisée pendant le contrat 2018-2024
Abandonnée	Action abandonnée au cours de la programmation (non pertinente, manque de financement,...)

Volet A1 : Pollution domestique



Les actions du volet A1 sont globalement bien avancées. **50 % des actions** sont achevées et **31%** sont à poursuivre. **5 847 410 € HT** ont été engagés dans la mise en œuvre de ce volet soit **62%** du montant global du volet.

Vous retrouverez également le bilan technique avec le plan de financement et quelques illustrations au sein de chaque fiche action.

Action 1 : Amélioration du traitement des eaux usées de la commune de Châteauneuf-sur-Rhône par création d'un bassin tampon en tête de station (FA-A1-N1)

Les travaux ont été lancés en mars 2019. Ils ont permis la construction d'un bassin d'orage de 400 m³ pour tamponner les apports d'eaux pluviales en entrée de l'unité de traitement. La mise en service du bassin a été faite en juillet 2020.

Montant total de l'action : **470 438 € HT**

Action 2 : Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Châteauneuf-du-Rhône à la STEP de Montélimar

Le projet est en cours de réalisation. Fin 2024, l'état de l'action était à l'étude d'avant-projet. Les travaux sont prévus en 2026. Ils ne bénéficient d'aucune subvention. Le coût des travaux est estimé à 2 700 000 € TTC.

Action 3 : Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Puygiron

Le projet est au stade DCE, les travaux sont envisagés pour fin 2025-début 2026. Ils ne bénéficient d'aucune subvention. Le coût des travaux est estimé à 430 000 € TTC.

Action 4 : Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Puygiron à la STEP de Montélimar

L'interconnexion de la commune de Puygiron à la STEP de Montélimar sera lancée après la mise en séparatif du village. Une étude sera faite en 2027 et les travaux sont envisagés en 2028/2029. Montélimar Agglomération ne bénéficie d'aucune subvention pour ce projet. Le coût des travaux est estimé à 925 000 € TTC.

Action 5 : Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de La Laupie

L'action avait été classée en tant que terminée au stade du bilan mi-parcours en 2021. Afin de réduire d'autant plus les ECP, de nouveaux travaux pourraient voir le jour en 2026 pour un montant estimé de 20 000 € TTC.

Bilan financier étude et travaux **379 297 € HT + 20 000 €** en prévisionnel pour une prolongation d'action.

Action 6 : Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de La Laupie à la STEP de Montélimar

Les travaux ne sont pas encore prévus. Ils pourront intervenir seulement à partir du moment où la problématique des eaux claires parasites de la STEP de La Laupie sera réglée. Les futurs travaux sont estimés à 860 000 € TTC.

Action 7 : Réhabilitation de la STEP de Charols

La STEP de Charols a été réhabilitée en 2024, augmentant ainsi la capacité de traitement des eaux usées et permettant de limiter les pollutions. Le projet a reçu une subvention de la DSIL de 230 000€.

Montant total de l'action : **1 250 000 € HT.**

Action 8 : Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Cléon d'Andran

Des travaux ont été engagés sur une partie du centre bourg du village (route de Charols et route de Montélimar). Les travaux du pourtour du village, du centre ancien ouest et du secteur ouest n'ont pas encore été effectués. Ils pourront être faits courant 2026 – 2027, en fonction des travaux de voirie de la commune et des différentes opportunités.

Montant total de l'action : **111 605 € HT.**

Action 9 : Amélioration du système de collecte de la commune de Bourdeaux

Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et usées sur la place de la Recluse, les rues du Pont, de la Recluse et de la Lève ont été lancés en octobre 2019.

Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 80% (soit 25% au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux versée par l'Etat et 55% par le Département).

Montant total de l'action : **205 427 €**

Action 10 : Réhabilitation du système de traitement des eaux usées de la commune de Bourdeaux

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration (type lagunage de 720 EH) construite en 1992, ont commencé en fin d'année 2019. Le dimensionnement a été modifié, la station supportera le traitement de **1 150 EH** (au lieu des 1 300 EH prévus initialement). La filière de traitement retenue correspond à l'association de Biodisque et de lits plantés de roseaux. Cette technique permet à la collectivité de mieux s'adapter aux pics estivaux et aux étiages de l'hiver.

Le coût global de l'opération (soient travaux, MO et les frais annexes) s'élève à **1 075 100 € HT**.

A noter l'engagement des propriétaires du camping « le Bois du Châtelas » à participer financièrement à hauteur d'environ 5 %.

Action 11 : Réhabilitation du système de traitement des eaux usées de la commune de Dieulefit

En début d'année 2020, les études AVP étaient pratiquement terminées. Le Dossier Loi sur l'Eau était déposé. Le projet d'arrêté préfectoral a été délivré le 7 juillet 2020 et l'appel d'offre a été lancé en fin d'année. Suite aux élections municipales, les nouveaux élus ont souhaité réétudier le dossier. Par conséquent, la réalisation des travaux a été repoussée à l'automne 2021.

Projet financé à hauteur de 66% pour un coût de **2 195 000 € HT**.

Action 12 : Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune de Dieulefit

En 2019, des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement ont été engagés Rue Gabriel Péri à Dieulefit (180ml et 35 branchements) et rue Etienne Chalamel (170ml et 6 branchements).

Montant total de l'action **470 438 € HT**

Action 13 : Diagnostic des pollutions industrielles et artisanales

Pour rappel, l'étude d'opportunité du Contrat de Rivière dénombrait très peu d'activités industrielles et artisanales rejetant directement dans le milieu superficiel ou souterrain sur le bassin Roubion Jabron Riaille.

Initialement, cette action était prévue en tranche 2 du contrat de rivière (2020 – 2022). Néanmoins, au vu du faible nombre d'activités industrielles et artisanales recensées, la mise en œuvre de ce diagnostic ne semble pas prioritaire (non ciblé au SDAGE 2022-2027 comme risque de non atteinte du bon état).

Action 14 : Schéma Directeur d'assainissement de la commune de Pont de Barret

L'action est terminée depuis juin 2024. Le schéma directeur a permis de mieux connaître le réseau d'assainissement (6 km) et de localiser les défauts potentiels. Afin de maintenir un bon état du réseau, il serait nécessaire d'y consacrer un entretien d'environ 60 000 € par an. Il est également préconisé de procéder à la mise en séparatif de certains réseaux unitaires encore présents sur la commune.

Coût total (étude / prestation / MO BE) : **69 820 € HT**

Action 15 : Désimperméabilisation et végétalisation sur la commune de Dieulefit

L'action est en cours, les différents projets ne sont pas encore terminés.

Le projet n° 1 : (place Chanteauras) une étude concernant la traversée de ville mentionne un futur aménagement avec perméabilisation de l'espace et végétalisation.

Le projet n° 2 : La désimperméabilisation de la cour d'école est prévue pour fin 2025/ début 2026.

Le projet de désimperméabilisation vise à gérer les eaux de pluie sur site et à créer des îlots de fraîcheur, ce qui aura un impact positif sur l'environnement, améliorera la résilience face aux changements climatiques, et favorisera une plus grande diversité d'activités pour les enfants dans la cour d'école.

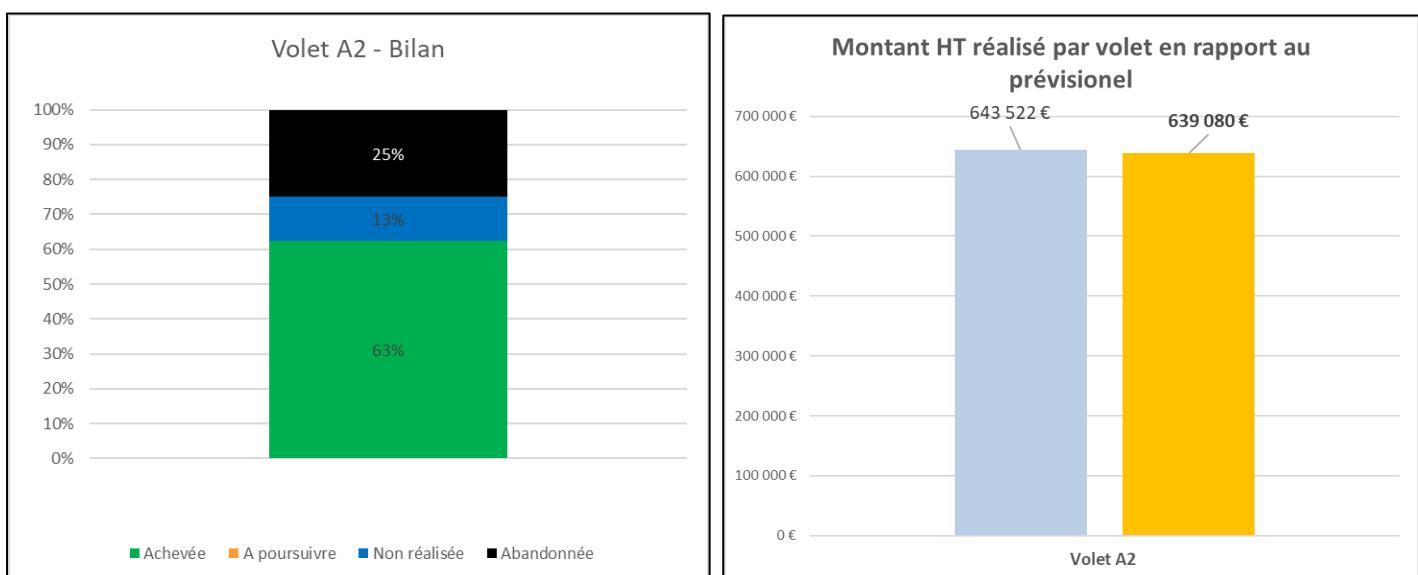
Comme le précise la note architecturale, les eaux de surface seront collectées et infiltrées dans des espaces perméables tels que des zones en copeaux de bois et végétalisées. Pour conserver des zones de jeux et permettre l'accès aux secours, des surfaces enrobées sont également prévues. Trois types d'ouvrages d'infiltration seront installés : des puits d'infiltration, un bassin enterré de rétention et des cuves de récupération d'eau pour l'arrosage.

Le projet n° 3 : La désimperméabilisation partielle de la rue du Bourg et d'un trottoir rue Justin Jouve ont bien été réalisée en 2023/2024. Le budget mobilisé était celui de l'appel à projet "l'eau de pluie, un trésor sous-estimé", il n'a pas été comptabilisé dans le présent bilan du Contrat de Rivière.

Action 16 : Réhabilitation de la collecte des eaux usées du Bourg de Soyans

Action abandonnée par la commune suite à une impossibilité technique.

Volet A2 : Pollution diffuse agricole



Les actions du volet A2 sont globalement bien avancées. **5 actions sont achevées** sur les 8 prévisionnelles. Une action n'a pas été engagée, la construction d'une aire collective de lavage et de

remplissage, et deux actions ont été abandonnées. Ces dernières concernaient la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

La grande partie du montant consommé de l'enveloppe concerne la mise en œuvre des plans d'actions au sein des périmètres des captages prioritaires de la Tour et des Reynières (97%). L'enveloppe du volet A2 est consommée à 99%.

Vous retrouverez également le bilan technique avec le plan de financement et quelques illustrations au sein de chaque fiche action.

Action 1 : MAEC COUVER_06 Crédit et maintien d'un couvert herbacé pérenne

Deux agriculteurs ont engagé des MAEC COUVER_06 sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de la Tour à la Bâtie Rolland. Un des deux agriculteurs a également mis en place une MAEC COUVER_06 sur l'aire d'alimentation du captage des Reynières. Ces mesures sont mises en œuvre sur une durée de 5 ans depuis 2017.

ZIP Captage de la Tour « RA_BMO4 » : 4.8 hectares contractualisés, 6 894 € engagés sur 5 ans -> 24% de l'objectif de contractualisation (20 ha ciblés).

ZIP Captage des Reynières « RA_BMO3 » : 12 hectares contractualisés, 17 723 € engagés sur 5 ans
→ 60% de l'objectif de contractualisation (20 ha ciblés) mais non pris en considération dans le bilan. Un litige s'est produit pour l'un des exploitants agricoles engagés dans une démarche MAEC COUVER_06 sur les Reynières. L'agriculteur a mis en place cette mesure tout en respectant les consignes détaillées dans la notice de la MAEC COUVER_06. Lors d'un contrôle en avril 2019, une anomalie a été identifiée et une erreur de code culture rend inéligible la MAEC. Plusieurs constats peuvent être avancés suite à ce litige : une instruction des dossiers retardée, des modifications d'éligibilité survenu 3 mois après la date limite d'engagement des contrats, un problème de communication (entre les exploitants agricoles et les services instructeurs) et un manque de souplesse lors de la réalisation des contrôles. L'exploitant agricole a mis en œuvre cette mesure depuis 3 ans sur 12 hectares. Cependant, à ce jour la contractualisation de ces 12 hectares est remise en question.

Action 2 : MAEC PHYTO_07 Mise en place de la lutte biologique

Dans le cadre du PAEC du Bassin de Montélimar validé en 2016, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ont pu être contractualisées pendant 2 années (2016 et 2017) par les exploitants agricoles. Aucun agriculteur possédant des parcelles en Zone d'Intérêt Prioritaire n'a engagé de contrat pour une MAEC PHYTO-07.

Action 3 : MAEC PHYTO_10 et PHYTO_1 Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en culture pérenne

Même constat que pour la MAEC PHYTO_07, aucun contrat n'a été engagé sur le territoire pour ces deux MAEC.

La difficulté de mettre en œuvre des MAEC résulte d'un manque d'adaptation de ces dernières au territoire local. Les exploitants agricoles ont des réticences à s'engager dans de telles mesures du fait de la complexité administrative des démarches et des conséquences sévères qui peuvent être prises en cas d'incident de mise en œuvre.

Action 4 : CIPAN prolongé Biodiversité à implantation prolongée dans la plaine de la Valdaine

Cette action a été poursuivie par la fédération de chasse et les agriculteurs volontaires pour y participer. Sur le périmètre du SMBRJ :

- 6 agris en 2021/2022 – 51.5 ha contractualisés – 7 parcelles sur 5 communes
- 5 agris en 2022/2023 - 47.57 ha contractualisés – 12 parcelles sur 6 communes
- 6 agris en 2023/2024 - 48 ha contractualisés - 12 parcelles sur 4 communes
- 18 agris en 2024/2025 – 135.85 ha contractualisés – 36 parcelles sur 12 communes

De plus, un travail MERCI (Méthode d'Estimation des Restitutions par les Cultures Intermédiaires) a été réalisé dans le département, notamment sur la commune de la Bégude-de-Mazenc dans le périmètre d'action du SMBRJ. Ce projet a été basé sur l'utilisation de chloro conventionnel, avec l'ajout de 60 kg/ha de féverole au semis. Cette méthode a permis d'apporter aux sols des nutriments tels que l'azote, le phosphore, la potasse, le soufre et le magnésium, contribuant ainsi à limiter les intrants pour la culture suivante.

Montant total de l'action : **10 845 € TTC** de semences + « **temps de travail** » de la part de la FD chasse dont le bilan ne sera pas effectué à l'échelle du bassin versant.

Action 5 : Restauration et gestion des bords de champs, bandes enherbées, haies et bords de cours d'eau sur la plaine de la Valdaine

Des bandes enherbées ont été implantées sur **2 125m²** sur une parcelle d'un exploitant agricole située à Condillac. Elles ont fait l'objet d'un suivi expérimental par la FDC 26 afin de mesurer l'efficacité des actions. Suite à la réalisation du bilan des actions, la FDC26 a observé que les bandes enherbées ont dû mal à s'implanter et à se développer. Le mélange était trop riche en sainfoin.

Pour cette action, le bilan financier de cette opération est de 50 € et correspond à l'achat des semences.

Le projet n'a pas pu se concrétiser après l'échec des premières tentatives de plantation de bandes enherbées. L'action est donc considérée comme achevée pour le Contrat de Rivière.

Action 6 : Construction d'aires collectives de lavage, de remplissage et de traitement d'effluents phytosanitaires sur la plaine de la Valdaine

Cette action n'a pas été réalisée. Cette opération soulève encore plusieurs interrogations (gestion, financement...). Un agriculteur a demandé une subvention pour une aire de lavage individuelle. Et plusieurs autres agriculteurs ont entrepris la démarche sans forcément investir faute de financement suffisant.

En effet, il est, même à ce jour, difficile de déterminer les modalités de gestion et d'organisation de la mise en œuvre d'une telle démarche.

Action 7 : Mise en œuvre d'une démarche AAC sur le captage des Reynières

Lors de l'élaboration du bilan mi-parcours, il a été décidé de réaliser deux fiches actions distinctes : une pour le captage des Reynières et une pour le captage de la Tour.

La mise en œuvre a été assurée par le poste d'animation sur les captages prioritaires des Reynières et de la Tour. Dans un premier temps, la délimitation de l'aire d'alimentation du captage des Reynières et de la zone de protection a été définie et l'arrêté préfectoral les délimitant a été pris à l'automne 2021. Le Diagnostic Territorial Multi-Pression a été réalisé en 2020 pour le volet agricole et non agricole.

Le programme d'action pluriannuel, validé en novembre 2020, a été mis en œuvre en partenariat étroit avec les acteurs du territoire notamment la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Le déroulement de l'animation et du plan d'action par le SIEBRC (animatrice captage prioritaire) a eu lieu jusque mi-2024. L'animatrice a réalisé le bilan du plan d'action du captage des Reynières (et de la Tour). Après l'année 2024, les collectivités en charge de ces captages devraient élaborer une nouvelle programmation pour les années à venir.

Pour le captages des Reynières, l'action phare a été l'achat, pour la maîtrise de l'usage en PPR, de la parcelle agricole qui jouxte le captage. Le syndicat a un projet (en cours de définition) de maraîchage sur cette surface.

Les actions réalisées : accompagnement individuel chaque année sur le reliquat azote, tour de plaine en entrée d'hiver, communication sur les essais CIPAN, sensibilisation pour des techniques culturelles simplifiées en 2024, les rotations et choix des cultures à partir de 2023, promotion des techniques alternatives pour arrêt de l'utilisation du S-métolachlore en AAC, accompagnement certification HVE 3 en 2022, tour de plaine sur des projets d'agroforesterie à destination des élus, accompagnement technique pour 1 projet d'agroforesterie (2022 et 2023), ainsi que la déclinaison de l'étude des pressions sur le volet équin.

Le bilan au sein de la fiche action dédiée comprend davantage de précisions.

Montant total de l'action (animation, projet, prestation) de 2018 à 2024 : **504 759 € TTC**.

Action 8 : Mise en œuvre du plan d'action du captage prioritaire de la Tour

L'animation sur ce captage est en cours depuis fin 2018. Le plan d'action du captage de la Tour a été validé et est mis en œuvre depuis début 2020. Fin 2021, 41 agriculteurs ont participé à au moins une des actions proposées dans le plan d'actions (sur 87 sur l'AAC).

L'animation captage prioritaire a été effective jusque mi-2024 (départ de l'animatrice captage prioritaire par la suite). Un bilan spécifique de la démarche (sur les deux captages prioritaires) a été réalisé. 2024 marque la fin du plan d'action initialement élaboré en 2018. Les deux collectivités compétentes en AEP (Montélimar Agglomération et SIEBRC) doivent se concerter afin d'envisager quelle suite commune il peut y avoir sur ce sujet.

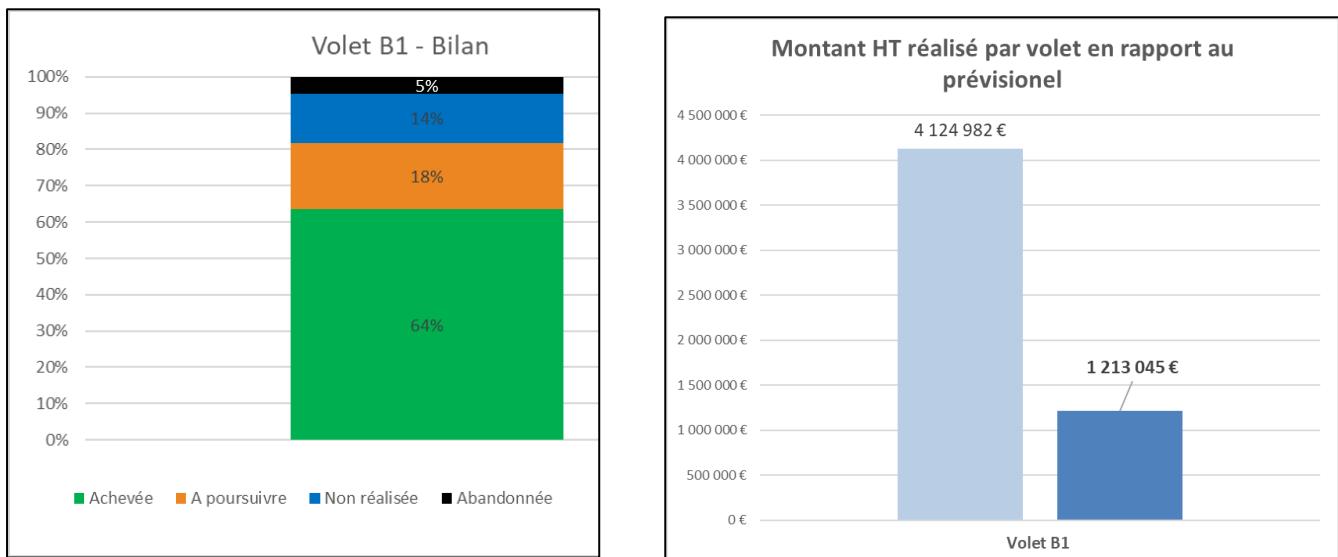
Parmi les actions réalisées, une campagne de mise en conformité des ANC sur la CCDB, une réflexion autour de la bentazone et du S-métolachlore avec l'identification des cultures et parcelles dans le cadre du diagnostic aquaplaïne (13 agriculteurs), un accompagnement des agriculteurs volontaires à

une sensibilisation à la réduction des traitements en 2024 sur le SMOC, accompagnement individuel des agriculteurs pour la réduction des phytosanitaires, accompagnement individuel des agriculteurs pour l'optimisation de la fertilisation, un accompagnement à la définition des CIPAN, des accompagnements pour le HVE, un accompagnement technique pour la transformation de deux parcelles en agroforesterie, tour de plaine pour sensibiliser les élus et techniciens à l'agroforesterie et un suivi qualité de l'eau.

Le bilan au sein de la fiche action dédiée comprend davantage de précisions.

Montant total de l'action (animation, projet, prestation) de 2018 à 2024 : **244 348 € TTC**.

Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique



Le volet B1 est réalisé à **64%**, ce qui correspond à **14 actions abouties**. **4 actions** sont quant à elles « **A poursuivre** », elles verront le jour à court et moyen termes. C'est notamment à deux d'entre-elles qu'il y a cet écart entre réalisation technique et consommation financière (**30%**) du volet. L'action 1 « Seuil Chanu » et l'action 14 « Restauration du Roubion entre Charols et Manas » respectivement d'un budget prévisionnel à hauteur de 1 450 000 € HT et 940 000 € HT n'auront pas vu la réalisation des travaux.

Sur cet ensemble de 22 actions prévues, une seule action aura été abandonnée (action 21 : stratégie foncière), et trois actions non réalisées.

Vous retrouverez également le bilan technique avec le plan de financement et quelques illustrations au sein de chaque fiche action.

Action 1 : Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910

Les travaux sur le seuil Chanu n'auront pas vu le jour dans le temps imparti du Contrat de Rivière. Les démarches et formalités concernant la modification du tracé de la conduite AEP, menées par la ville de Montélimar, n'ont pas donné lieu à des travaux. L'arasement du seuil n'a pas pu être réalisé par le SMBRJ. Depuis le 1^{er} janvier 2025, c'est Montélimar Agglomération qui a la charge de la compétence AEP sur Montélimar et qui reprendra le dossier. Une première rencontre à ce sujet a été fixée en février 2025. A savoir qu'en 2022 et 2023, suite à une pêche électrique à l'aval du seuil et des sondages par point sur 2 km en aval du seuil, la présence de l'Anguille ainsi que des espèces piscicoles d'intérêt communautaire (le barbeau fluviatile, le blageon et le toxostome) ont été confirmées.

Les travaux devraient être engagés par Montélimar agglomération fin d'année 2025 et début d'année 2026. Si ce planning travaux est respecté, le SMBRJ pourrait intervenir sur l'ouvrage à l'été 2026.

Le coût de l'étude AVP/Pro, incluant l'incidence Natura 2000, s'élève à **39 365 € HT**. Ce montant correspond au bilan mi-parcours, et aucun autre financement (en M.O SMBRJ) n'a été mobilisé sur la seconde tranche du Contrat de Rivière.

Action 2 : Dérasement du contre seuil Charols et aménagement d'un seuil du fond ROE 27912 – OP SDAGE

Le SMBRJ a réalisé les travaux de dérasement du « contre seuil de Charols ROE27912 » fin 2018 en parallèle des travaux de dévoiement des réseaux AEP situés au droit de l'ouvrage.

Les travaux ont consisté à :

- Démonter l'ouvrage de protection de berges (empierremens existants au droit et en amont du seuil dérasé et du muret en maçonnerie béton)
- Démolir le coursier du seuil en béton
- Démonter le seuil en enrochement jusqu'au substratum rocheux
- Remodeler le lit mineur

Les travaux ont permis de créer un lit vif d'une largeur d'environ 10 ml dont la morphologie a été reprise naturellement par la rivière. Les abords du lit vif ont été terrassés sur une pente adoucie pour diversifier les conditions du milieu.

Un enjeu AEP apparaissait sur ce secteur. Un seuil de fond en bloc a été conçu afin d'assurer la stabilisation du fond du lit et de protéger les conduites AEP dévoyées. Les berges droites et gauches ont été restaurées et stabilisées (plantation d'arbuste, reprofilage, ensemencement, empierrement de pied de berge).

L'opération a couté **188 651 €**, financés à 80% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée.

Action 3 : Dérasement de la prise d'eau de Charols ROE27913 – OP SDAGE-

Les travaux ont été réalisés courant septembre 2018. Ils ont consisté à :

- Démonter les gabions en rive droit en aval du seuil,
- Démanteler et évacuer les ouvrages mobiles associés à la prise d'eau (vanne métallique),
- Démolir du seuil et de ses fondations jusqu'au substratum rocheux,

- Dérocter superficiellement le toit d'affleurement rocheux
- Redistribuer les matériaux stockés en amont immédiat du seuil dérasé
- Restaurer les berges par génie végétal

Le coût de cette opération s'élève à **35 413 €**. Elle est financée à 80% par l'agence par l'eau Rhône Méditerranée.

Action 4 : Aménagement d'une « passe-naturelle » sur le radier du pont de la RD310 - ROE77490

L'ouvrage ROE77490 est un pont constitué de voûtes en maçonnerie, permettant à la RD310 de franchir le Roubion à Pont de Barret (Drôme). Sous les arches, des radiers béton garantissent la stabilité et la solidité de l'ouvrage. Des affouillements se sont progressivement mis en place en aval immédiat de ces radiers (essentiellement rive droite, écoulement préférentiel), créant ainsi des fosses de dissipation et une chute d'eau d'environ 50cm.

Le Département de la Drôme est propriétaire du pont. Pour simplifier les procédures, le Département a transféré au SMBRJ la maîtrise d'ouvrage pour réaliser cette opération.

La chute d'eau et le radier en béton (fine lame d'eau) sont un obstacle à la circulation piscicole. Les travaux ont visé à :

- rétablir la franchissabilité du radier existant pour la faune aquatique par la création d'une rampe en enrochement en béton percolé et blocs parallélépipédiques (en rive gauche) ;
- Conforter la berge droite au droit de la rampe de raccordement.

L'opération a couté **91 581 €** (financée à 80% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée). Une bonification du taux de base de subvention a été possible pour cette opération.

Action 5 : Dérasement de l'ancienne prise d'eau de Manas ROE27914

La prise d'eau de Manas ROE27914 dite prise d'eau du moulin Chancel était située sur une zone de transition entre les gorges de Pont de Barret en amont et la plaine de Montélimar en aval. Cet ouvrage permettait de dériver l'eau du Roubion vers le moulin Chancel puis vers des fours à chaux situés rive droite du cours d'eau à l'entrée de Manas. L'état général de l'ouvrage était très dégradé. Son maintien était assuré par quelques points d'ancrage dans le substratum marneux. Le risque de rupture était imminent.

La solution technique retenue suite à l'étude PRO était le dérasement du seuil associé à la prise d'eau de Manas. Les travaux ont été réalisés en août 2018 et ont consisté à :

- Démolir les vestiges du muret (rive droite)
- Démonter l'empierrement existant en berge gauche en aval du seuil
- Démolir le seuil maçonné et ses fondations
- Dérocter de manière superficielle le toit d'affleurement marneux
- Remodeler les matériaux en fond du lit mineur
- Restaurer les berges par génie végétal

Le montant de cette opération s'élève à **54 522 €**. Elle a été financée à 80% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Action 6 : Aménagement d'une passe à poisson sur l'ouvrage filature 2 RO27916

Situé en amont du verrou naturel de Pont de Barret, la prise d'eau Filature 2 fait partie d'un complexe hydro-électrique permettant au propriétaire de faire fonctionner une turbine située à l'entrée du village. Vers 1950 le canal d'améné a été reconstruit rive gauche. Plus récemment, l'installation d'échelles limnimétriques permet de respecter le débit réservé de 203 litres par seconde.

Cet ouvrage d'une hauteur de 1.1 mètres est infranchissable pour l'ensemble des espèces piscicoles notamment le barbeau méridional et la truite Fario.

Les travaux finalisés en mai 2020 ont permis d'équiper le seuil d'une passe à poisson à bassins successifs en rive droite et l'installation d'un dispositif de dévalaison en rive gauche. La rive droite en aval immédiat a été confortée par un empierrement.

Le coût de ces travaux est de **80 325 € HT** (financés à 60% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).

Action 7 : Aménagement d'une passe à poisson sur la prise d'eau du moulin de Mornans ROE 35718

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le propriétaire de l'ouvrage entre 2018 et 2021. Le Roubion étant en Liste1, le propriétaire n'est pas dans l'obligation d'équiper son ouvrage. Le propriétaire ne souhaite pas s'engager dans l'équipement de son ouvrage. L'Office Français de la Biodiversité et la DDT de la Drôme sont en relation avec le propriétaire pour le respect du débit réservé au droit de la prise d'eau. Le respect de ce débit réservé conditionnera les aides de l'Agence s'il y a une volonté future d'équiper l'ouvrage.

Action 8 : Arasement partiel du seuil de la prise d'eau de Bourdeaux

Ce seuil constituait un obstacle à la continuité écologique du Roubion. Il entravait la circulation des sédiments de l'amont vers l'aval et celle des espèces aquatiques. Le syndicat a réalisé **la première partie des travaux en octobre 2019**. Cette dernière consistait à effacer la partie supérieure du seuil (60cm). Suite aux crues de décembre, la déstabilisation de l'ouvrage s'est poursuivie. Le SMBRJ a réalisé au cours de l'hiver un suivi de l'ouvrage et de l'évolution du lit de la rivière. **La seconde partie des travaux a été mise en œuvre à partir de juin 2020**. L'ouvrage a été totalement démonté. Les blocs du seuil ont été récupérés et ont servi à reconstruire et consolider la digue amont en rive droite construite dans les années 60.

Le montant des travaux s'élève à **72 220 € HT**. Cette opération a été financée à 70% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Action 9 : Suivi et évaluation des opérations de rétablissement de la continuité écologique et de restauration hydromorphologique

Le SMBRJ a réalisé des modèles numériques de surfaces suite aux opérations d'effacement des barrages. Ces modèles permettent de comparer le déplacement des sédiments, la formation d'atterrissements et l'érosion régressive entre l'état initial et l'état post-travaux.

Après les différentes actions de broyage et de scarification, des bilans ainsi que des reportages photographiques (drone) sont effectués, avec des comparaisons entre l'état initial, l'état post-travaux et l'état après les crues.

De plus, le suivi morphologique est effectué pour les opérations de continuité écologique dans un document unique ainsi qu'à travers le plan de gestion sédimentaire.

Le montant de cette action s'élève à **5 411 € HT**.

Action 10 : Elaboration d'un plan pluriannuel de gestion de la bande active et du transport sur le Roubion et le Jabron

Cette action a été finalisée en **février 2020**. L'étude s'est formalisée autour de plusieurs objectifs :

- Diagnostiquer des évolutions verticales et horizontales du Roubion et du Jabron et préciser les enjeux du territoire
- Evaluer l'impact de la première campagne de gestion sédimentaire conduite entre 2013-2018,
- Actualiser le diagnostic morphologique réalisé en 2012
- Etablir les nouveaux objectifs de gestion sédimentaire et de la bande active
- Etablir les profils en long d'objectif des secteurs pertinents du Roubion et du Jabron
- Elaborer plan de gestion de la bande active et du transport solide.

Cette étude a couté **54 270€ HT** financé à **50%** par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à **25%** par le département de la Drôme.

Action 11 : Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2018-2024

Le SMBRJ a établi un programme transitoire de travaux de gestion sédimentaire pour 2018. La même année, le syndicat a entrepris 3 chantiers de restauration de la continuité écologique sur le Roubion. Cette charge de travail importante a décalé le programme transitoire sur l'année 2019.

Comme indiqué dans la fiche action B1 N10, une étude a été déclinée pour élaborer un nouveau plan de gestion sédimentaire. Cette étude a permis d'établir une nouvelle stratégie d'intervention en lien avec la gestion sédimentaire.

Cette stratégie est fondée sur des objectifs (dépendants du résultat de l'état des lieux) et d'un scénario de gestion définis sur chaque tronçon. Ainsi le Roubion et le Jabron sont découpés en tronçons sur lesquels il est préconisé une préservation de la dynamique actuelle (laisser faire avec stratégie évolutive) ou une restauration morphologique (uniquement sur le Roubion). Les tronçons concernés par une restauration morphologique ne sont pas concernés par cette fiche action.

Plusieurs paramètres de suivis ont été définis sur les tronçons en stratégie évolutive : la sinuosité, la largeur et la surface de bande active, la végétalisation des îlots et la largeur normalisée de la bande active (W*).

Suite à l'étude de 2019, aucun des paramètres des tronçons en stratégie évolutive n'indiquait la nécessité d'une intervention.

Cette nouvelle méthodologie nécessite de disposer des photos aériennes du bassin tous les 3 à 4 ans issues de l'IGN ou de concevoir des orthos-photos en régie à l'aide d'un drone. Au cours de l'année 2020, le chargé de mission hydromorphologie s'est formé à cette démarche. Le syndicat peut maintenant concevoir la photo aérienne d'un sous-tronçon et décliner ce suivi régulièrement.

Ainsi aucune intervention de gestion sédimentaire n'a été entreprise en 2020 et 2021. La crue vicennale de fin 2019 ayant eu un effet de rajeunissement du milieu. Depuis la fin d'année 2021, les nouvelles ortho-photos de l'IGN sont disponibles.

A partir de 2022, deux campagnes ont été entreprises. La première en 2022 sur le secteur aval du Roubion, du pont Bir Hakeim jusqu'au seuil de Chanu ainsi que l'amont du pont de Sauzet. Nous pouvions noter une forte contraction de la bande active. La seconde en 2024 sur les secteurs à l'amont du pont de l'A7 et à l'amont du pont de Charols.

Des opérations de broyage et de scarification ont été réalisées sur des atterrissements très denses en végétation dans ces zones, ainsi que la réouverture de bras morts. Ces actions ont notamment permis de créer des zones de tressage, de diversifier les écoulements et d'élargir la bande active. Une évaluation de l'efficacité de ces opérations pourra être effectuée après le passage d'une crue morphogène sur ces secteurs.

Le coût des travaux entre 2018 et 2024 s'élève à **66 133 € HT**.

Action 12 : Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont

Le SMBRJ a réalisé l'action en interne afin de diversifier les habitats et les écoulements. Cette diversification s'est concentrée sur des secteurs de bonne qualité, mais trop homogènes en termes d'habitats. L'objectif était donc de resserrer les écoulements pendant l'étiage et d'amorcer des sinuosités.

Le syndicat avait prévu plusieurs aménagements de génie végétal :

- Semis de piquets (création d'atterrissements par blocage des sédiments)
- Épis déflecteurs en rameaux de saules (sinuosité des flux)
- Peignes végétaux

En raison des difficultés rencontrées pour enfoncer les piquets dans le fond du lit, les semis de piquets n'ont pas pu être réalisés.

Cependant, des épis déflecteurs et des peignes végétaux ont été construits en alternance sur la rive droite et la rive gauche. Ces aménagements ont pour objectif de créer des sinuosités et des zones de dépôt. Le syndicat attend désormais le passage d'une crue pour évaluer la réaction du milieu et l'efficacité de ces aménagements.

L'action ayant été réalisée en interne par les équipes de Drôme insertion, le financement est intégré dans la fiche action du PPE (FA B2 N3).

Action 13 : Réalisation des études préalables aux travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas

L'étude AVP a été lancée au printemps 2019 avec une phase de concertation avec les acteurs du secteur de restauration. De nombreuses rencontres ont eu lieu pour la phase de diagnostic et fin d'année 2019 le diagnostic était présenté en atelier d'acteur. En 2020 (contexte COVID), plusieurs scénarii de restauration ont été présentés en Copil et en atelier d'acteur en milieu d'année. Janvier 2021 un scénario de restauration a été choisi par le Copil et présenté ensuite en Conseil Municipal et en réunion publique. Fin 2021 aura vu la validation par le Copil du scénario de restauration.

Cette étude a couté **98 515 € HT** financés à **60%** par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à **20%** par le département de la Drôme.

Action 14 : Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas

Sur la base de l'avant-projet validé début d'année 2021, le syndicat a recruté un prestataire pour réaliser l'inventaire écologique 4 saisons. L'étude a démarré en avril 2021 et s'est terminée en mai 2022. Voici les recommandations, pour le projet, issues de l'étude d'inventaire : Eviter la période du printemps pour réaliser les travaux ; Ne pas intervenir sur le talus où se reproduisent les Guêpiers d'Europe avant la fin du mois de septembre (période de départ de la colonie en migration) ; Déloger les Blaireaux de leur terrier s'il y a lieu d'intervenir dessus ; Organiser le sauvetage des poissons en cas d'intervention dans les trous d'eau l'été ; Faire suivre l'abattage des arbres par un expert naturaliste spécialisé sur les chiroptères (détenant si possible une autorisation de capture pour pouvoir déplacer des individus en cas de nécessité) ; Laisser autant de bois morts que possible après travaux, tant sur les berges que dans le lit du cours d'eau (le bois mort est à la base de la chaîne alimentaire).

Par la suite, le SMBRJ a continué de rencontrer les élus, les propriétaires et les habitants des villages riverains du Roubion. Le projet a nécessité une révision pour affiner le tracé et répondre aux attentes des différentes parties. Le syndicat a fait appel à un bureau d'études afin de modifier le tracé de l'AVP validé en 2021. À l'issue de cette seconde prestation, un comité technique a été réuni et une réunion publique a été organisée pour valider les modifications apportées et le projet dans son ensemble.

Les travaux n'auront pas été déclinés dans le temps imparti du contrat mais le SMBRJ poursuivra la démarche à son terme.

Le cout de cette action, au terme du contrat, est de **66 611 € HT**.

Action 15 : Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Jabron

Aucun aménagement n'a finalement été réalisé sur les 2 sites pilotes du Jabron amont.

Des réalisations d'aménagements « rustiques » ont néanmoins été réalisées sur le Jabron aval.

Action 16 : Dérasement du passage à gué Redondon 1 ROE 31367

Action ajoutée à la programmation de la première phase. Elle a été réalisée en fin d'été 2021. Lors de la pêche électrique de sauvetage, avant les travaux, une vingtaine d'anguille ont été capturées.

Le coût de ces travaux est de **98 689€ HT** (financés à 70% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et 10% par le Département de la Drôme).

Action 17 : Dérasement du seuil Top Semence

Le seuil de top semence a été effacé en 2022. Les travaux ont entrepris l'effacement et un élargissement de la bande active en rive droite ainsi que du génie végétal et un enrochement sur 20 mètres linéaire. Lors de la préparation des travaux une crue, de 120 m³ mesurée au pont de l'Europe le 12/09/2022 est survenue, mais n'a pas eu de conséquences sur la suite du chantier.

Le coût de ces travaux s'élève à **119 825 € HT**.

Action 18 : Dérasement du passage à gué Redondon 2

Le passage à gué de Redondon 2 a été effacé complètement en septembre 2023. La pêche électrique préalable aux travaux a révélée de nombreuses anguilles ainsi que toutes les espèces en contact avec la confluence Roubion-Jabron et Roubion-Rhône.

Suite aux travaux, nous pouvons observer une bonne reprise sédimentaire avec le déstockage amont et la reprise de la terrasse en rive droite. L'érosion régressive est limitée à 300 mètres à l'amont. Cette action a permis de reconnecter la Citelle au Jabron.

Le coût de ces travaux s'élève à **88 385 € HT**.

Action 19 : Etude de définition technique (stade Pro) pour l'effacement d'obstacles infranchissables sur le Jabron

Cette action est toujours en cours fin 2024. Elle se terminera en 2025. Les études sont en cours pour les différents seuils (SAGE, pisciculture, Puygiron et Vermenon). Des sondages géotechniques sont attendus pour le seuil de Puygiron fin 2024. A la suite des sondages, un Cotech a été réalisé en février 2025 pour le seuil de Puygiron ayant pour but d'énoncer les résultats géotechniques obtenu (favorable) ainsi que le choix de la technique pour déplacer une conduite du SID.

La phase PRO sur le seuil du Vermenon a déterminé la possible érosion régressive jusqu'à un ouvrage du Département de la Drôme, l'étude est toujours en cours pour travailler sur ce point.

La phase PRO pour le seuil SAGE de la Bégude de Mazenc nécessitait davantage d'investigations géotechniques. Pour des raisons financières, le projet est à l'arrêt.

Une phase PRO a été défini pour le seuil de la pisciculture à Souspierre.

Le coût de cette action s'élève à **53 129 € HT**.

Action 20 : Effacement d'un seuil sur le Jabron (pisciculture ROE 31535 ou la PE du Sage ROE 31526)

Cette action n'a pas été réalisée dans le cadre du Contrat de Rivière avant fin 2024, l'étude de définition technique (action 19) ayant pris du retard.

Pour des raisons financières, les effacements des seuils de la pisciculture et de la PE du SAGE n'interviendront pas en 2025.

Les travaux sur la prise d'eau du Vermenon ne pourront pas être entrepris avant de trouver une solution permettant d'avoir un moindre impact sur le profil en long et l'ouvrage du Département.

Les travaux sur le seuil de Puygiron pourraient être entrepris en 2026.

Action 21 : Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux

L'action a été initiée en 2022 avec le recensement des données milieux au sein d'un SIG et des premières rencontres avec les chargé(e)s de missions des EPCI. Cette étape a notamment été réalisée en lien avec la chargée de mission « Captage Prioritaire » pour l'enjeu qualité de la ressource en eau souterraine. Néanmoins à la suite du contexte climatique et hydrologique de l'année 2022, ainsi que la concomitance des missions sur l'enjeu quantitatif, il a été décidé de mettre la priorité sur la finalisation du bilan PGRE et sa poursuite au sein d'un PTGE (voir bilan fiche action B3 N18). Cette action a été abandonnée au profit de l'élaboration du PTGE Roubion.

Action 22 : Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône

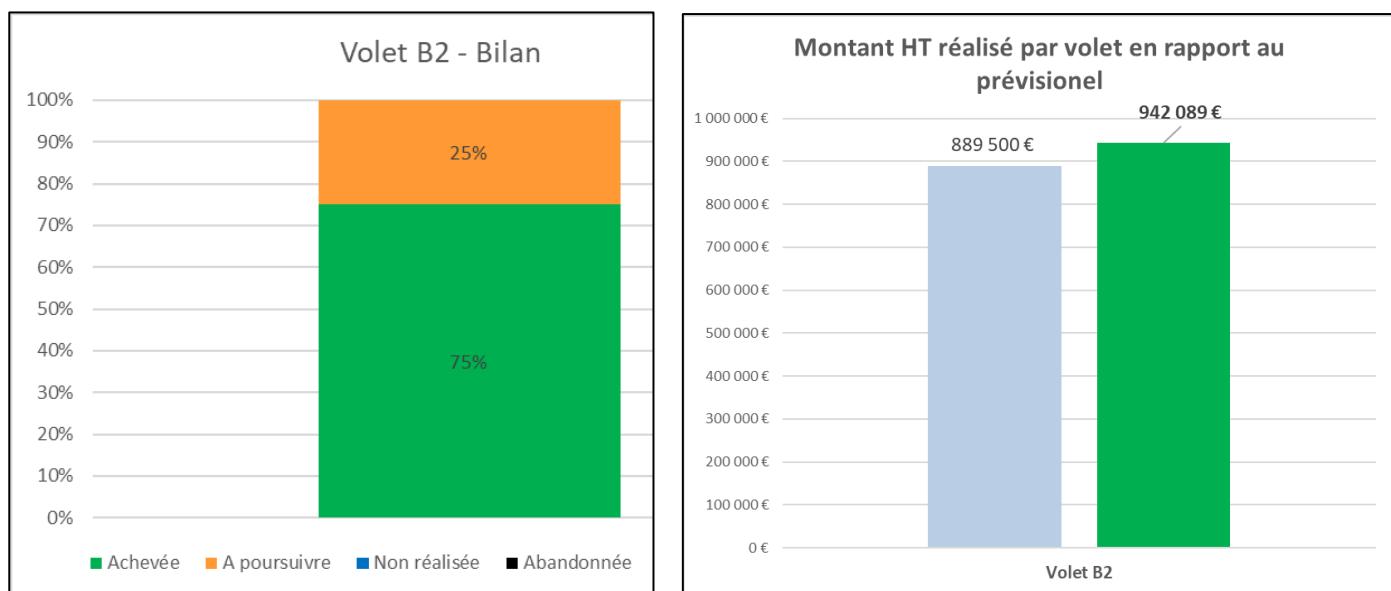
En 2023, un diagnostic sur la continuité écologique a été effectué en interne par 2 stagiaires de master pendant 6 mois en période estival. Huit affluents ont été étudiés (Ancelle, Lorette, Teyssone, Olagnier, Vermenon, Manson, Citelle et Rimandoule). L'étude couvrait 75 km de rivière et avait pour objectif de localiser, décrire et mesurer tous les obstacles transversaux, puis de les classer en fonction de leur capacité à être franchis par les différentes espèces du bassin versant, de l'impact des remous solides et de leur positionnement par rapport aux confluences.

La suite de l'action, qui nécessite l'intervention d'un bureau d'étude pour déterminer la qualité des habitats aquatiques, de la ripisylve ainsi que les dysfonctionnements morphologiques n'a pu être réalisée. La seconde phase de l'étude a démarré en juin 2025.

Volet B2 : Gestion des milieux naturels et des zones humides

L'ensemble des actions du volet B2 sont réalisées ou en cours de réalisation. Les travaux d'entretien de la ripisylve se poursuivent chaque année sur l'ensemble des bassins versants grâce aux équipes d'entretien.

106% du budget prévisionnel a été consommé soit **942 089 € HT**, ce qui représente un dépassement de 52 589 € sur 7 ans de contrat. L'ampleur financière de ce volet repose en très grande partie sur une seule action, le « Plan de gestion et d'entretien de la ripisylve » qui s'est déroulé annuellement entre 2018 et 2024.



Action 1 : Diagnostic piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion – Jabron et de la Riaille

Le diagnostic piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion, du Jabron et de la Riaille a été finalisé en juin 2019.

Cette action a couté **48 952€ TTC** financés à 50% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et à 11% par le Conseil Départemental. La Fédération Nationale pour la Pêche en France a également participé au financement de cette étude (8 886€ TTC).

Elaboration du plan pluriannuel de gestion de la ripisylve (PPGR) des bassins versants Roubion-Jabron et Riaille années 2019-2023

Le précédent plan pluriannuel de gestion de la ripisylve a été élaboré dans le cadre de l'étude morphologique de 2012 pour une durée de 5 ans. Un nouveau plan reprenant les mêmes objectifs a été réalisé en interne en 2019 pour une durée de 5 ans suite à la réalisation du bilan du plan de gestion précédent. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette 2^e action du volet B2, un premier plan d'actions contre la dispersion des Espèces Exotiques Envahissantes végétales a été réalisé. L'ensemble des actions définies dans ces plans de gestion ont été déclinées sur le territoire pendant 5 ans (2019-2023).

Action 3 : Mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la ripisylve (PPGR) des bassins versants du Roubion, Jabron et de la Riaille années 2018-2024

En 2018, les équipes d'entretien sont intervenues 205 jours et 10,95 km de linéaire de cours d'eau ont été traités. L'année 2019 a permis d'entreprendre les actions « non réalisées » durant le plan de gestion précédent, et de répondre à des situations « d'urgence » sur certains secteurs repérés et ciblés par l'équipe technique. Au cours de cette première année du nouveau programme 23,6 km linéaire de cours d'eau ont été traités sur l'ensemble des bassins versant gérés par le SMBRJ. Ces opérations ont nécessité l'intervention pendant 258 jours des équipes et 17 jours d'appuis mécanisés.

En 2020, c'est 14 km linéaire de cours d'eau qui ont été traités avec la présence des équipes rivières pendant 100 jours et 12 jours d'appuis mécanisés. 2020 était la première année de mise en œuvre du plan de gestion contre les EEE. Les équipes rivière ont été sollicitées sur cette mission pendant 53 jours sur les sous-tronçons ciblés au programme pour environ 30 km de cours d'eau (16 jours appuis mécanisés). En 2021, c'est 14,5 km de cours d'eau traités pendant 191 jours pour l'entretien de la ripisylve avec 15 jours d'appuis mécanisés. En 2021, les équipes ont traité spécifiquement les EEE au cours de 61 jours.

Suite à la prolongation du contrat de rivière, la gestion et l'entretien de la ripisylve du bassin versant ont perduré sur les années 2022 à 2024. Les équipes ont pu intervenir sur environ 15 km de linéaire par an pour l'entretien des berges et la gestion des embâcles. En parallèle, environ 22 km ont été traités sur les trois années pour l'arrachage, l'annelage et le dessouchage des EEE. Ces interventions ont été réparties sur les 4 communautés de communes, avec des dominantes en fonction du linéaire par territoire.

Au global des 7 années, l'entretien de la ripisylve et des EEE (depuis 2020) a bien eu lieu. L'année 2025 marquera la fin du plan de gestion de la ripisylve, il faudra par la suite que le syndicat élabore une nouvelle programmation.

En 2025, seront finançables auprès de l'Agence de l'eau uniquement les actions de lutte contre les EEE. Pour bénéficier d'autres financements de l'agence de l'eau au titre de la « restauration de la ripisylve » et de la « gestion de la ripisylve », le SMBRJ devra élaborer de nouveaux programmes, « l'entretien » n'étant plus financé par l'agence de l'eau.

Le montant de l'action entre 2018 et 2024 s'élève à **998 857 € TTC** financés à **55%** par l'Agence de l'eau et le Département de la Drôme.

Action 4 : Plan de gestion des zones humides de l'ENS de Bonlieu-sur-Roubion

Une animation sur ce site est en cours depuis 2019 mais davantage en lien avec le processus d'animation du site Natura 2000 « Rivière du Roubion ». Le SMBRJ était la structure animatrice du site de 2019 à 2023. Au cours de l'année 2019, le CEN-RA a accompagné techniquement le SMBRJ sur la définition des objectifs de restauration sur ce site.

A noter qu'au cours de l'été 2018, une tornade est passée sur le site et a causé de gros dégâts sur la zone de ramière. Les propositions d'éclaircies de la ripisylve dans la fiche action initiale ne seront donc pas prises en compte.

En 2019, le diagnostic des EEE a été réalisé sur le site et au sein de la bande active. Les actions contre les EEE ont lieu chaque année dans l'espace bande active du site. La balance entre intervention mécanisée et pâturage est en cours de mise en œuvre. Le troupeau d'un éleveur local vient pâturez

la prairie au sein du site en tout début de printemps (maximum 15 jours) pour un complément d'herbe (effectif en 2021).

A savoir aussi, que dans le cadre d'un Contrat Natura 2000, le pastoralisme du lit du Roubion (Bonlieu sur Roubion / St Marcel les Sauzet) est effectif depuis l'été 2021. Cette action concourt également à la lutte contre les EEE et la balance entre intervention mécanisée et pâturage pour la gestion de la fermeture du milieu. Depuis 2023, le syndicat a autorisé l'installation de quelques ruchers.

La création des marres n'a pas eu lieu entre 2022 et 2024, l'opération est reportée à 2025. Cette création d'habitats connexes à la rivière peut également être valorisable au travers de l'intérêt pédagogique du site (Zone Natura 2000, APPHN Roubion-Jabron, ENS, propriété du SMBRJ).

Action 5 : Mise en œuvre du plan de gestion des zones humides de la « freydière » de Sauzet

Une animation sur ce site est en cours depuis 2019 mais davantage en lien avec le processus d'animation du site Natura 2000 « Rivière du Roubion ». Le SMBRJ a été la structure animatrice du site entre 2019 et 2023. Au cours de l'année 2019, le CEN-RA a accompagné techniquement le SMBRJ sur la définition des objectifs de restauration sur ce site. Les échanges ont conclu que la création des mares et le surcreusement des sillons n'étaient pas l'objectif prioritaire.

Le propriétaire a sorti ses parcelles de la chasse (contexte préservation de la heronnière). Les échanges avec le propriétaire devront se poursuivre afin d'adapter au mieux la gestion en place du bois mort et des chevaux à proximité du bras mort.

Aucun crédit financier ne sera dépensé dans le cadre de cette fiche action sur la durée du Contrat de Rivière.

Action 6 : Mise en œuvre du Plan de gestion des zones humides des zones humides de la freydières de Pont de Barret

Une animation sur ce site est en cours depuis 2019 mais davantage en lien avec le processus d'animation du site Natura 2000 « Rivière du Roubion ». Le SMBRJ était la structure animatrice du site de 2019 à 2023. Au cours de l'année 2019, le CEN-RA a accompagné techniquement le SMBRJ sur la définition des objectifs de restauration sur ce site.

Comme indiqué dans le contexte initial de la fiche action, cette freydière est adjacente à la zone projet de restauration du Roubion à Pont de Barret et Manas. Dans l'attente du devenir de ce projet, aucun travaux ne seront entrepris sur cette zone. Concernant la connaissance faunistique du site, dans le cadre du projet de restauration morphologique des inventaires faune-flore et habitats sont en cours (2021/2022).

Aucun crédit financier ne sera dépensé dans le cadre de cette fiche action sur la durée du Contrat de Rivière car cette zone humide est prise en compte dans le projet de Restauration du Roubion.

Action 7 : Bilan suivi piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion-Jabron et de la Riaille

La Fédération de Pêche de la Drôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique a mené un suivi en 2023, incluant des suivis piscicoles sur 16 stations de référence, des suivis thermiques sur 15 stations, des prospections et captures d'écrevisses, ainsi que la saisie des données et l'acquisition de matériel. Le bilan des actions réalisées sera intégré au rapport départemental et devrait être finalisé d'ici la fin d'année 2025, début 2026. Le montant de l'action s'élève à **36 135 € TTC**.

Action 8 : Diagnostic et plan de gestion du Marais du Pas de l'Estang

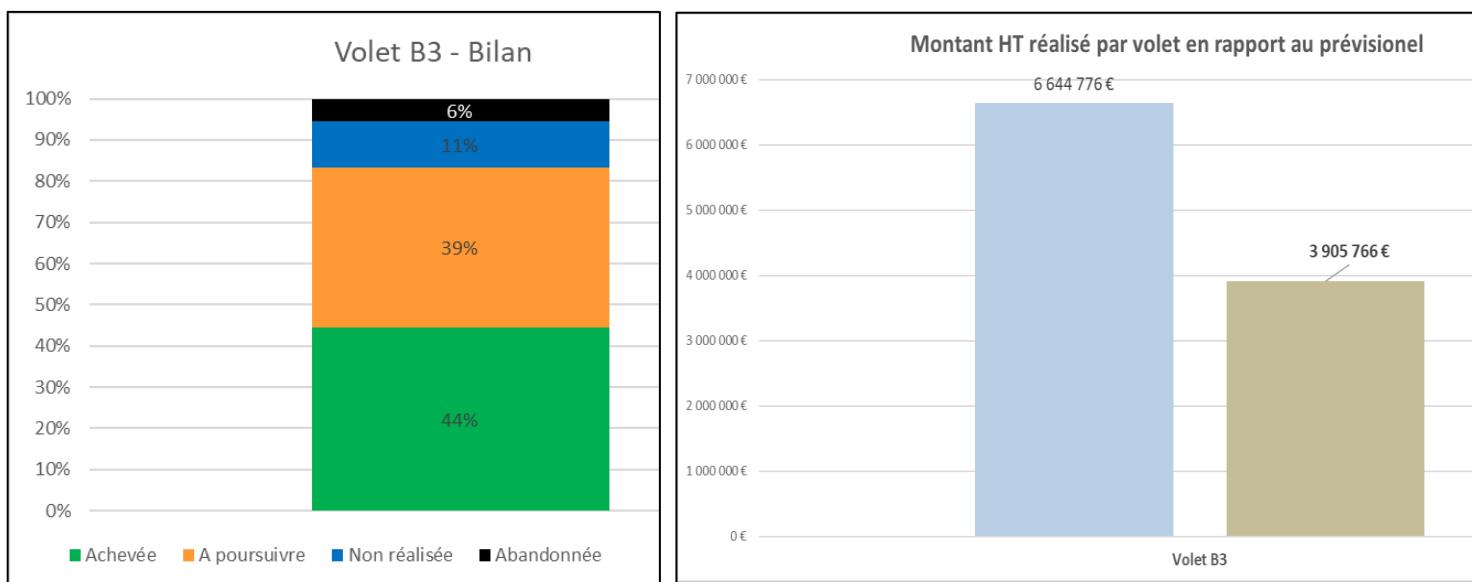
La rencontre de l'ensemble des acteurs sur ce point sous forme de Cotech en 04/2023 a permis de mieux définir les objectifs de cette action. Il a été décidé de s'orienter davantage vers une étude de restauration éco-hydrologique du site. L'objectif étant de réaliser en premier lieu le diagnostic hydraulique du marais et d'engager ensuite les réflexions en vue d'élaborer un scénario de restauration du site en couplant les aspects hydraulique, hydrologique et habitats/espèces du marais. Un CCTP a été rédigé en fonction, et un prestataire spécifique a démarré la mission en avril 2024. Un suivi du milieu, hauteur d'eau dans le marais, dans la Vèbre, installation d'un piézomètre, est en cours depuis le printemps 2024 et pour une année. A partir de septembre 2025, commencera le travail de définition d'un scénario de restauration du site.

Le montant de l'action s'élève **36 773 € TTC**.

Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau

7 actions du volet B3 sont « à poursuivre » soit **39%** et **8 actions** sont achevées soit **44%**. Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et de Citelle (SIEBRC) est le maître d'ouvrage le plus représenté au sein de ce volet avec 10 actions, soit plus de la moitié du volet B3.

C'est le volet où l'avancement des actions est le plus disparate. Il faut notamment préciser que les syndicats AEP sont dépendants d'autres maîtres d'ouvrages (commune, département, autres gestionnaires de réseaux). Ceci explique le décalage de lancement des actions (ex : attente d'une décision de la commune pour la réfection du centre bourg, un projet de voirie important qui surcharge les plannings du syndicat). Les degrés d'accomplissement différents des actions engendrent tout de même un taux de consommation de l'enveloppe de **59 %** soit **3 905 766 € HT**.



Action 1 : Réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Dieulefit

La réhabilitation des réseaux AEP de la rue Gabriel-Péri et rue Etienne-Chalamel a été réalisée en 2019, 380 ml ont été remplacés et ainsi que 39 de branchements

Le montant de la tranche 1 s'élève à **115 257 € HT** financés à **73%** par l'Agence de l'eau.

Action 2 : Réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable de la commune de la Bâtie-Rolland

Pour la commune, d'autres projets ont été identifiés comme prioritaires concernant l'aspect financier. Des contraintes techniques et financières ont repoussé le lancement des travaux (initialement prévu pour 2020). Le marché de travaux est en cours depuis 2024 pour le renouvellement des réseaux, les branchements de la traversée de la RD540 ainsi que le maillage Chemin de Trimonde et Chemin du Moulin.

Coût de l'opération : **803 691 € HT.**

Action 3 : Réhabilitation du réseau de transfert AEP Montboucher et Espeluche

Le projet a évolué depuis le lancement du Contrat de Rivière. L'opération consiste à renouveler et à renforcer une canalisation sous la RD4 sur 2 600ml à Espeluche. Elle est désignée comme un point faible sur le plan hydraulique et sur le plan des fuites dans le schéma directeur. A cela s'ajoute le raccordement à l'antenne existante et la reprise de 50 branchements. Ces travaux seront engagés entre 2024 et 2025.

L'opération comprend également le renouvellement de la conduite d'adduction (340 ml) et l'extension du réseau de Rotary (340ml), chemin des chênes.

Une troisième opération a été définie dans le cadre de cette action. L'aménagement de la RD 540 a impacté le réseau AEP du SIEBR en 2000 et 2007 à l'Est de La Bégude de Mazenc et en 2018-2019 sur le tronçon La Bégude de Mazenc / La Batie Rolland. Le département de la Drôme a décidé de poursuivre l'aménagement de la RD 540 sur les communes de Montboucher-sur-Jabron et de Montélimar. Le SIEBRC est impacté sur 700 m et par la création de 2 giratoires : giratoire du Béal et giratoire de Ruty. De son côté la commune de Montboucher-sur-Jabron a décidé d'aménager la RD 540 dans sa partie en agglomération sur un linéaire d'environ 650 m ; sur ce tronçon 29 branchements sont concernés.

Le SIEBRC a réalisé les travaux de réhabilitation des canalisations sur un linéaire de **606 ml** sur **Montboucher** en parallèle de travaux routiers RD540. Le montant du marché était de **229 756 € HT.** La suite des travaux de cette action sont intimement liés avec l'action 5 et seront engagés en 2025.

Action 4 : Etude d'une gestion spécifique à l'étiage du captage de Citelle SIEBRC

L'étude a été lancée en août 2020. Cette action est également inscrite dans le PGRE Roubion-Jabron de 2015. Après avoir identifié l'impact des prélèvements du captage sur l'hydrologie du cours d'eau, et une première campagne de jaugeage sur la Citelle au cours de l'été 2020. Le SIEBRC et le SMBRJ ont convenu qu'il était nécessaire d'effectuer une nouvelle campagne de jaugeage au cours de l'été 2021.

A l'issue de l'étude, un débit cible sur la Citelle à ne pas dépasser au droit du captage a été défini à hauteur de 25,2 l/s. Une campagne de jaugeage visant l'établissement d'une courbe de tarage a été réalisée. Les aménagements sur la chambre des vannes et le réseau AEP ainsi que la méthode de suivi en continu des débits de la Citelle ont été définis.

La suite travaux de cette action est inscrite dans la fiche action B3 N9 (SIEBRC) afin qu'il puisse y avoir un basculement des prélèvements vers les forages profonds.

Montant de l'opération : **19 368 € TTC.**

Action 5 : Révision du fonctionnement hydraulique du réseau AEP de la commune de Montboucher-sur-Jabron

Le SIEBRC souhaite mettre en œuvre une réorganisation du fonctionnement hydraulique. Pour cela une modélisation hydraulique de ce nouveau fonctionnement a été réalisée. Cette opération a nécessité la réalisation de plusieurs travaux. Ces derniers ont été engagés en 2022.

Il a fallu au préalable réaliser des travaux afin de garantir une pression suffisante aux abonnés situés à une côte supérieure ou égale à 140 m et actuellement desservis par le réseau en provenance de Citelle.

L'étape suivante a consisté à basculer la fonte 150 de la rue St Martin et du chemin de L'Abri sur le réservoir de Montboucher-sur-Jabron : passage d'une conduite d'adduction (remplissage du réservoir de Montboucher) à une conduite de distribution. Une intervention sur le réseau existant de la commune d'Espeluche a permis la création d'une nouvelle liaison sur le Boulevard du Couchant, sur le Chemin du Clos et sur la route du Colombier ainsi qu'une réorganisation des canalisations dans la chambre des vannes.

Le SIEBRC dispose à ce jour pour ces 2 communes de 8 compteurs implantés dans les réservoirs. Pour atteindre les objectifs de rendement ou d'indice linéaire de perte, une gestion plus fine de l'exploitation du service est obligatoire. Elle nécessite l'installation de nouveaux compteurs de sectorisation à planter sur le réseau. Ils seront télégérés par data-enregistreur et transmetteur GSM.

Ces travaux ont été réalisés entre 2020 et 2024 pour un montant de **957 970 € HT.**

Action 6 : Réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable de la commune de Cléon d'Andran

Le renouvellement des réseaux AEP dans le centre bourg de Cléon d'Andran a été réalisé. La solution initialement prévue a été remplacée par une solution provisoire. La conduite en PVC 25 a été remplacée par une conduite en PEHD 50 en plein champ. Il est prévu d'envisager une extension du réseau sous la RD 6 lors d'un recalibrage de cet axe de circulation. En effet, cette chaussé ne dispose pas actuellement d'accotement. La réhabilitation des réseaux AEP sur la section Boulevard de Provence sera engagée en même temps que le réaménagement de cette rue.

Contenu de l'opération réalisé :

- RD9 : 475 mL, 17 Branchements
- Bd de Provence : 595 mL, 34 Branchements
- Rue de l'Eglise : 190 mL, 32 Branchements
- Place de l'Eglise : 102mL, 7 Branchements
- Antenne « Sylvestre »
- Section RD 540

Le montant des travaux de l'ensemble de cette fiche action s'élève à **702 306 € HT**.

Action 7 : Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de Rochebaudin

La sécheresse de l'année 2020 a soulevé de nombreuses difficultés pour assurer l'alimentation en eau potable des usagers de la commune de Rochebaudin. Il était prévu initialement de connecter les réseaux AEP de la commune de Rochebaudin aux captages des Reynières dont la ressource est plus abondante. Une étude avant-projet devait être lancée en début de seconde phase du contrat pour permettre d'estimer plus précisément les travaux d'interconnexion à réaliser mais l'action a été « abandonnée ».

Action 8 : Substitution des prélèvements agricoles sur le Canal de Sauzet par extension du réseau d'irrigation

Le SID a réalisé l'extension du réseau d'irrigation comportant la traversée du lit du Roubion en 2018. Cette extension du réseau était ciblée au sein du Plan de Gestion de la Ressource Eau (PGRE) afin de limiter les prélèvements dans le milieu superficiel (le Roubion) engendré par le canal de Sauzet. Ce canal a donc été fermé. Le coût prévisionnel des travaux était estimé à 311 048 € lors de l'élaboration du contrat de rivière. Finalement le montant des travaux s'élève à **274 640 € HT** financé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (69%) et le Conseil Départemental de la Drôme (11%).

Action 9 : Gestion spécifique à l'étiage du captage de Citelle

Le syndicat du Bas Roubion et de Citelle a souhaité basculer le prélèvement AEP sur un forage en nappe profonde (Calcaires Barrémo-bédoulien) lorsque que le débit de Citelle devient critique (inférieur à la valeur de 25,2 L/s) et non pas arbitrairement entre le 1^{er} mai et le 30 septembre. L'utilisation d'un forage étant plus couteuse, le syndicat souhaitait optimiser sa gestion à l'étiage. La station de mesure de débit (station radar + mesure de hauteur) sur la Citelle a été mise en place à l'automne 2022 et les modifications du réseau AEP (chambre des vannes) ont eu lieu début d'année 2023.

Cette gestion du captage de Citelle est effective depuis l'été 2023, sa mise en œuvre s'élève à hauteur de **79 677 € HT**.

Action 10 : Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de La Touche

Cette action n'a pas pu être réalisée.

Action 11 : Lutte contre les fuites sur le réseau AEP du SIEBRC

L'action est en cours d'ingénierie au sein du SIEBRC.

Action 12 : Recherche d'une nouvelle ressource en AEP dans les calcaires Barrémo-Bédoulien

Le Syndicat des Eaux du Bas Roubion et Citelle dispose de 12 ressources, dont 9 gravitaires, afin d'alimenter ces 8 705 abonnées répartis sur 20 communes. Les ressources gravitaires tendent à être de moins en moins productives en période estivale, notamment dans un contexte de changement climatique et à ce titre le Syndicat a tout intérêt à diversifier sa ressource pour ne pas rencontrer de rupture d'approvisionnement en période critique. Une nouvelle ressource aurait alors tout son intérêt en période d'étiage afin de soulager les masses d'eau superficielles en déséquilibre quantitatif (captage de sources) ainsi que la nappe des alluvions du Roubion et du Jabron en équilibre fragile (Puits des Reynières).

Le SIEBRC a recruté un prestataire spécifique pour cette recherche toute en fin d'année 2024 et a signé une tranche ferme de l'étude correspondant à l'interprétation des données existantes, la reconstitution de la géométrie de l'aquifère, la formation et l'évolution du karst et son fonctionnement actuel. Le montant de cette tranche ferme s'élève à **101 532 € HT**.

Action 13 : Elaboration du Schéma Directeur du SIEBRC

L'action n'a pas pu voir le jour dans le temps imparti au contrat.

Action 14 : Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la commune de Eyzahut

L'action a été réalisée dans son intégralité, avec la réhabilitation 185 ml dans le secteur du village sous la RD 183. Le coût de l'action s'élève à 20 500 € HT.

Action 15 : Schéma directeur et réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Soyans

Le schéma directeur de la commune de Soyans a été rédigé et validé en novembre 2024 par le conseil municipal. Il comprend l'état des lieux du réseaux d'eau potable répertoriant ainsi tous les équipements de la commune. Ce dernier conclut que la distribution est effectuée par un réseau PVC ancien (antérieur à 1980) qui devra être réhabilité. Le captage JAIME alimente pratiquement l'ensemble de la commune. La commune a également deux autres projets, non pris en compte dans le bilan financier, qui sont la mise en place d'une télégestion sectorielle ainsi que le renouvellement de deux sections de son réseau (Buache et le château).

Le coût de l'action réalisée s'élève à 19 850 € HT.

Action 16 : Schéma directeur et réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Bouvière

Le schéma directeur est terminé et la commune a déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux consistant à améliorer :

- le captage de Grand Bois et refaire une partie de l'adduction de l'UDI les Marroux,
- la vidange du réservoir de l'UDI les Marroux.

Le coût de l'action réalisée s'élève à 38 850 € HT.

Action 17 : Amélioration du réseau AEP du SIEHR

Le SIEHR a entrepris plusieurs travaux sur son secteur afin d'améliorer le réseau AEP.

À la fin de l'année 2023, un débitmètre a été installé sur la rivière Bine, avec une mise en service au printemps 2024. Cet ouvrage a pour objectif de permettre au syndicat d'obtenir une meilleure connaissance de la production de la source, d'analyser les variations de débit entre l'été et l'hiver, et de mettre à jour régulièrement le bilan des besoins en eau et des ressources disponibles.

En avril 2024, le syndicat a réparé une importante fuite sur une canalisation défectueuse.

Depuis novembre 2024, le SIEHR a entamé des travaux de remplacement et d'installation de régulateurs de pression sur le réseau. Ces interventions visent à protéger les ouvrages des fortes pressions et des variations de pression, causes du vieillissement prématûr des installations. Elles permettront également de réduire la pression globale du réseau, limitant ainsi les risques de casse et la nécessité de renouveler les composants et conduites. De plus, les régulateurs de pression actuellement installés en série seront remplacés par un stabilisateur de pression aval anti-cavitation unique, facilitant les travaux futurs sur le réseau et réduisant le nombre d'équipements à remplacer à long terme. L'ensemble de ces travaux s'élève à **372 657 € HT**.

Pour 2025, le syndicat a prévu le remplacement d'une vieille canalisation dans Bourdeaux estimé à environ 130 000 € HT.

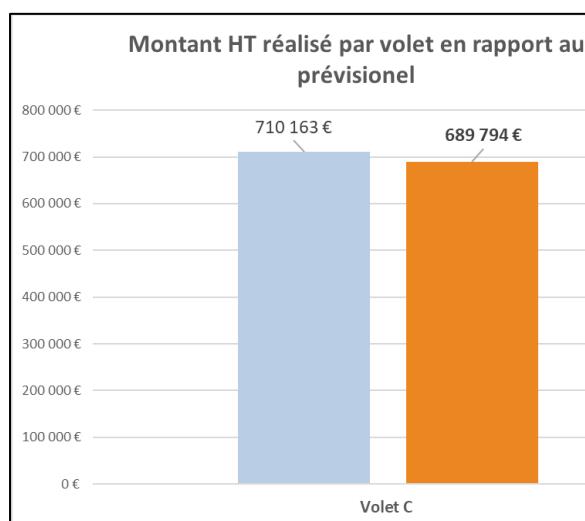
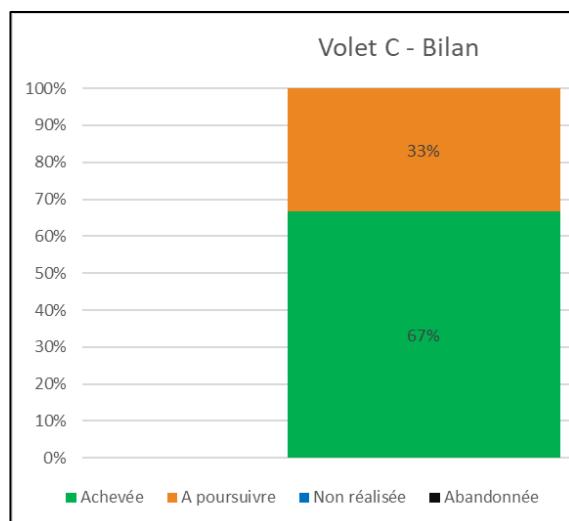
Action 18 : Animation et suivi de la ressource quantitative Roubion-Jabron

A partir de 2022, le SMBRJ a piloté la fin du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Roubion-Jabron (2015-2021) et a réalisé le bilan de ce programme d'actions. A cette occasion, une analyse des volumes prélevés dans le périmètre PGRE a été réalisée de 2008 à 2020 et a permis d'apprécier le respect, ou non, des volumes prélevables et des Débits d'Objectifs d'Etiages (DOE) notifiés par le préfet de région en février 2014. Ce bilan PGRE a été validé en octobre 2023.

Les ressources superficielles du territoire (sources et cours d'eau) sont classées par le SDAGE 2022-2027 (et depuis le SDAGE de 1996) en déséquilibre quantitatif et la nappe des alluvions en équilibre fragile. Ajouté à cela, le bilan récent indique que les DOE ne sont pas respectés sur 3 des 4 points de suivi actuel du bassin. Le SMBRJ a donc engagé dès la fin de l'année 2023 les premières discussions pour un PTGE. Après le travail d'instauration d'une gouvernance pour le PTGE début 2024, la fin d'année a vu le lancement de l'élaboration du PTGE accompagné par un prestataire spécifique pour la concertation et la prospective climatique. Cette démarche sera en cours jusqu'au premier trimestre 2026. Le cout indiqué pour cette démarche est l'accompagnement à l'élaboration du PTGE Roubion de fin 2024 à mi-2026, soit **174 940 € HT**. Le coût de l'animation entre 2022 et 2024 est reporté dans la fiche action C1.

Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du contrat

Les **6 actions** du volet C sont orientées autour de l'animation du syndicat et du Contrat de Rivière (rémunération des salariés, investissement, communication).



Le taux de réalisation financière du volet C est de **97%** et 4 actions sur 6 sont terminées. Les deux actions « A poursuivre » verront leur finalisation en 2025.

Action 1 à 3 : Animation du Contrat de Rivière et mise en œuvre des thématiques milieux et gestion quantitative

L'ensemble des missions ont été accomplies ou sont en cours. La stratégie foncière (Cf Bilan action B1 N21) n'a pas été déclinée mais à la place la priorité a été mise sur la finalisation du bilan PGRE et le lancement de la démarche PTGE sur le bassin versant (**évolution du nombre de jour quanti : 134 (42 + 92 jours stagiaire) en 2022, 53 en 2023 et 76 en 2024**). Il y a également davantage de temps passé sur l'aspect zone humide en lien avec l'étude sur le Pas de l'Estang.

Concernant l'aspect financier présenté ci-dessous, en lien avec le temps consacré aux missions, celui-ci ne comprend pas : le coût du technicien de rivière qui est en grande partie imputé sur l'action « Entretien de la ripisylve » (B2 N3), le coût de l'animation sur les missions de communication qui est dans la fiche action « Promotion des actions du Contrat (C N5) ».

Le cout de l'animation de 2018 à 2024, hormis le temps passé sur la communication et la partie du poste de technicien de rivière sur le PPE, s'élève à **706 454 € TTC**. Ce montant comprend également les charges des 4 stagiaires de 6 mois encadrés au long du contrat, du matériel informatique, deux drones + formation, et un courantomètre.

Hors contrat et contexte financier présenté ici, depuis janvier 2025, le territoire s'est engagé dans la démarche d'élaboration d'un PAPI (Programme d'Action de Préventions des Inondations) avec le recrutement, au SMBRJ, d'une chargée de mission.

La démarche PTGE actuellement engagée fera le lien avec la thématique des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable définie sur la ressource stratégique des Alluvions du Roubion et du Jabron.

Action 4 : Observatoire de l'eau

Le suivi des eaux superficielles a bien été réalisé par le Département de la Drôme sur les années 2022 et 2023 à l'image de l'état des lieux de 2010. Le résultat du suivi a été présenté en Comité de Rivière en mai 2024. Le SIG du suivi sera en ligne sur la plateforme du Département de la Drôme : CADDEAU.

Action 5 : Promotion des actions du Contrat de Rivière

Bilan des actions de communication de 2022 à 2024. Le bilan des précédentes réalisations figure dans la fiche action.

En 2022, le SMBRJ a étoffé ses supports de communication en lien avec le Contrat de Rivière (un Roll-Up « présentation du territoire ») et la thématique de la continuité écologique (une carte et un Roll-Up). La rivière Citelle ayant reçu le label « Rivière en Bon Etat » des panneaux ont été installés aux principaux ouvrages de franchissement. La signature de la prolongation du Contrat de Rivière a été l'occasion de synthétiser l'historique et les projets principaux du contrat au sein d'un dossier de presse. L'équipe du syndicat continue d'être visible à des évènements locaux traitant de la préservation des milieux aquatiques comme le festival les yeux dans l'eau et la participation à des émissions de radio à Crest avec Radio St Ferréol. Enfin quatre animations scolaires ont été réalisées : deux avec les CE1/CE2 de Poët-Laval et deux avec l'école de Charols.

En 2023, 1 panneau explicatif à la suite des travaux d'effacements du seuil Redondon 2 à Montboucher-sur-Jabron a été conçu et mis en place sur site. C'est un lieu très fréquenté du fait de la présence de la vélo route à proximité immédiate. Le syndicat a été présent au Festival les Yeux dans l'Eau, qui est un évènement local de préservation des milieux naturels. Deux animations scolaires avec le collège de Cléon d'Andran ont été déclinées en salle et à l'extérieur. Deux émissions de radio ont été réalisée avec Radio La à Dieulefit, elle traite de la continuité écologique. Deux interventions avec des premières STAV ont également été réalisées.

En 2024, l'amélioration de la dépose des dossiers au sein du site Internet du SMBRJ pour mieux communiquer sur les projets en lien avec le Contrat. L'encadrement d'un stagiaire afin de mettre en ligne le bilan des actions du Contrat ainsi que la cartographie du bilan a également été réalisé. L'équipe du SMBRJ a également pu faire deux émissions de radio avec la radio M, participer à la journée de l'ARRA, ainsi que deux animations scolaires à Charols et deux à Poët-Laval. Des articles ont pu paraître dans le Crestois et la Tribune sur la restauration morphologique. Il a été nécessaire également de réparer le panneau de communication sur la continuité écologique de Redondon 2 suite à une dégradation.

De 2022 à 2024, le technicien de rivière du SMBRJ a également pris part plusieurs fois par an à l'animation de groupes scolaires de Silva Campus, notamment pour le nettoyage des berges ou pour partager ses connaissances (environ trois matinées par an). Par ailleurs, en tant qu'agent de terrain du syndicat, il a distribué de nombreux « Guides du riverain » et a mis son expertise à disposition des différents propriétaires et élus du bassin versant. Il les a conseillés sur divers aspects, tels que la gestion de la ripisylve, la plantation en bord de rivière, les travaux d'aménagement, et bien d'autres.

Ces conseils ont notamment pour objectif de limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) et de maintenir, voire d'améliorer, l'état écologique des cours d'eau.

Les travaux sur la conception de l'exposition et du film n'ont pas abouti dans le temps imparti au contrat. Ces travaux ont pris du retard mais ne sont pas annulés à la programmation du SMBRJ (les couts financiers en lien ne sont pas comptabilisés dans le bilan).

L'ensemble de cette fiche action comprend le temps d'animation et les réalisations entre 2018 et 2024. Le coût s'élève à **67 779 € TTC**.

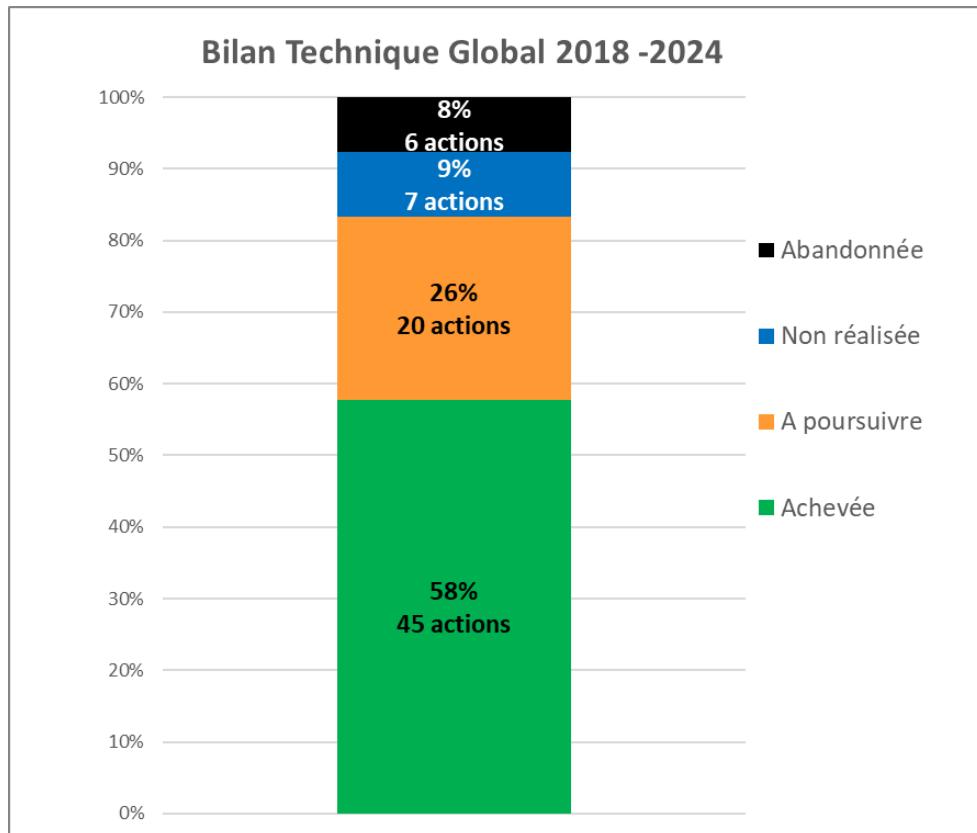
Action 6 : Etudes bilan du contrat de rivière

Le bilan technico-financier du contrat a été réalisé. Néanmoins, la partie bilan évaluative (perception, appropriation, adhésion) n'a pas été confiée à un prestataire. Le SMBRJ a fait le choix de ne pas décliner cette étude pour des questions de coûts et de temps nécessaire à allouer au suivi de cette étude lors de l'année 2025. Par contre, la vision prospective est bien incluse au travers de la fiche action B1 N22 (Diagnostic des affluents) et en lien avec l'étude PTGE au sein de laquelle est prévue une tranche optionnelle pour décliner une réflexion avec les acteurs.

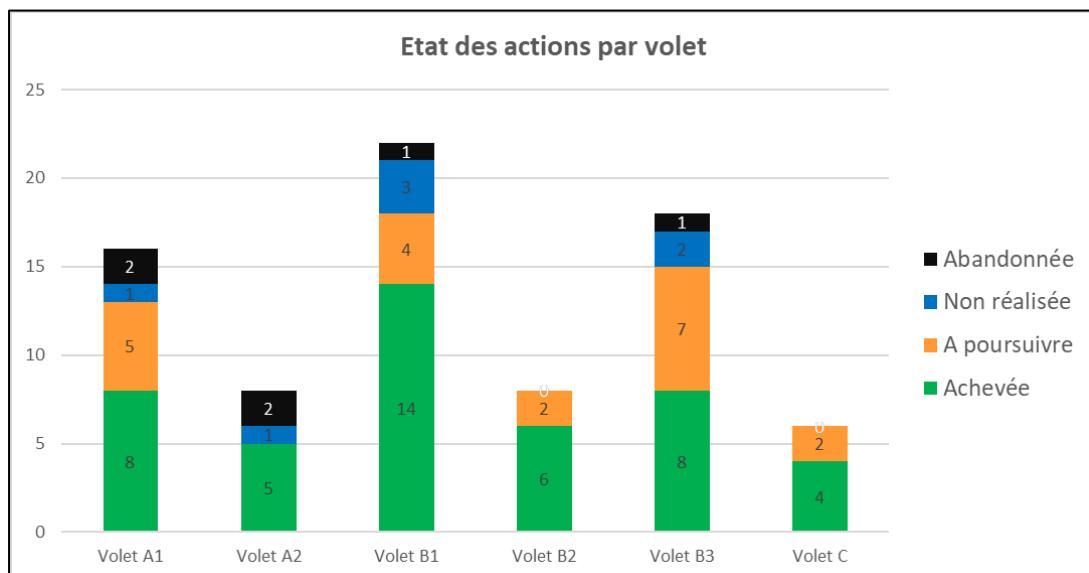
Le cout de la partie prospective (tranche optionnelle de l'étude PTGE) est inclus dans le bilan financier de cette action. L'ensemble de cette fiche action s'élève à **44 600 € HT**.

10.3 Bilan technique et financier global 2018-2024

Il a été présenté précédemment l'avancement technique et financier volet par volet, cette fois-ci, est présenté le bilan technique de l'ensemble du Contrat de Rivière de 2018 à 2024.

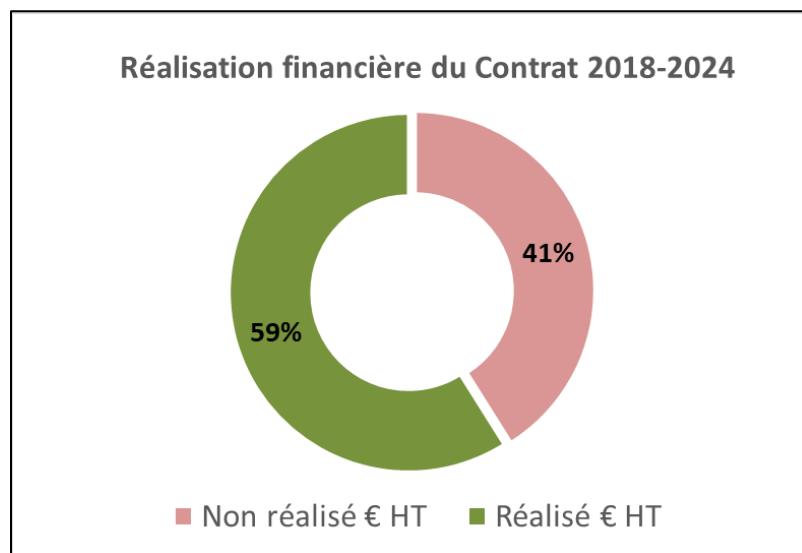


Sur les **78 actions** prévues au cours du Contrat de Rivière (soit les deux tranches 2018-2022 et 2022-2024) **45 actions** sont achevées soit 58% de la programmation, et **20 actions** sont à poursuivre soit 26% de la programmation (pour rappel, actions en cours lors du bilan ou en attente des travaux). Il y aura eu un engagement technique de **65 actions** soit 83% du prévisionnel.

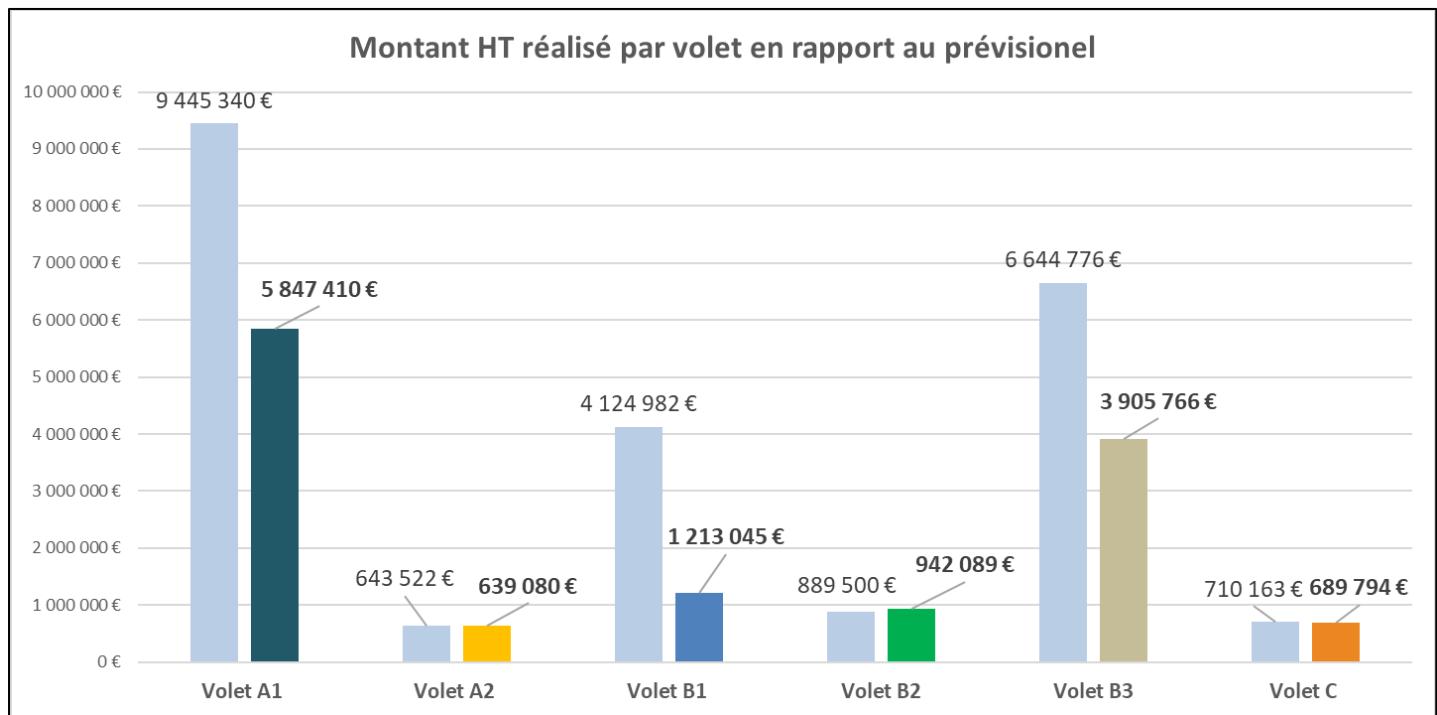


La figure précédente reprend l'accomplissement technique de chacun des volets du contrat. Elle fait la synthèse de l'ensemble des éléments cités dans la partie précédente. En résumé, tous les volets ont vu un degré de réalisation à plus de 50% hormis le volet B3 qui est à 44%. Cependant, ce volet comprend un nombre d'action « A poursuivre » conséquent. C'est également le volet dont la réalisation des actions travaux est la plus dépendante d'autres maîtres d'ouvrages (communes, EPCI, Département).

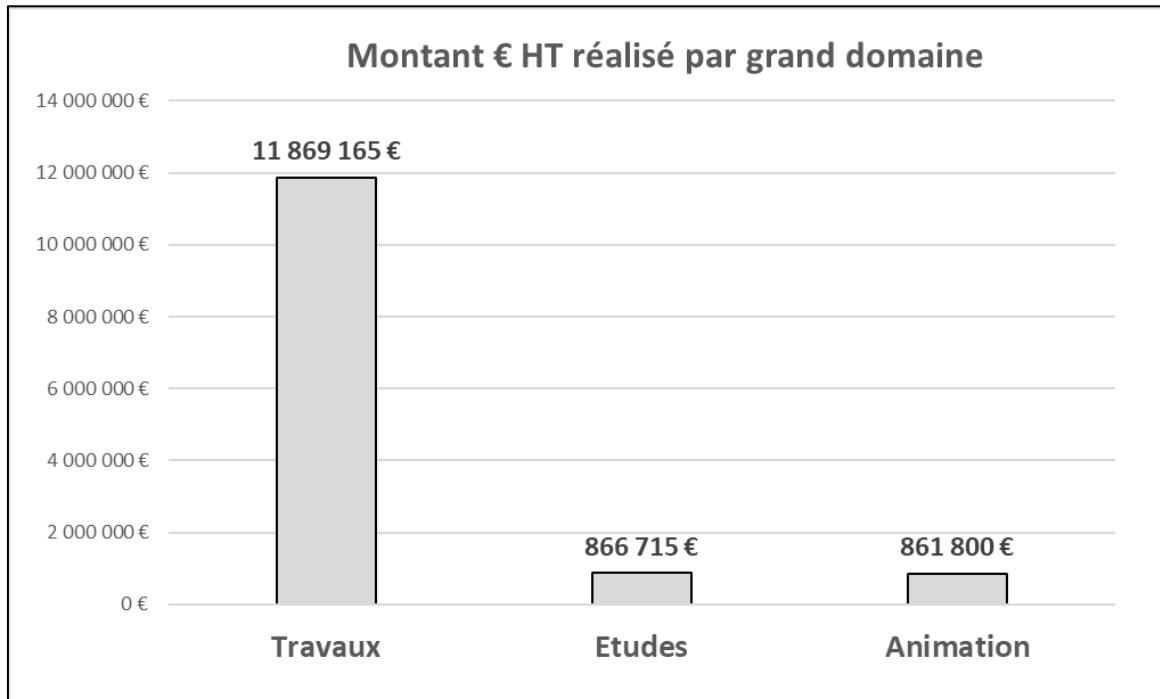
En termes financiers, la période du contrat 2018-2024 aura vu l'investissement de **13 237 184 € HT** tous volets confondus. Ce montant représente **59 %** du montant prévisionnel. La figure ci-dessous illustre la consommation de l'enveloppe prévisionnelle.



La figure suivante reprend l'accomplissement financier de chacun des volets. Trois thématiques ont quasiment un accomplissement à 100%, le volet « Pollution diffuse agricole », le volet « Gestion des milieux naturels » et le volet « Animation ». Les deux volets les plus couteux, A1 « Pollution domestique » et B3 « Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau » ont tout de même respectivement des taux de réalisation de 62% et 59%. C'est le volet B1 « Restauration de la qualité physique des habitats » qui affiche le taux de réalisation financier le plus faible, 29%. Néanmoins c'est le volet qui affiche le plus grand nombre d'actions réalisées, 14 actions. Comme indiqué dans la partie précédente, ceci est dû à deux actions qui n'auront pas vu l'accomplissement de leurs travaux, l'action 1 « Seuil Chanu » et l'action 14 « Restauration du Roubion entre Charols et Manas » respectivement d'un budget prévisionnel à hauteur de 1 450 000 € HT et 940 000 € HT, qui représentaient à elles seules 37% du montant prévisionnelles.



Enfin, le tableau ci-dessous montre la répartition des coûts de réalisation du contrat en fonction des études, des travaux ou de l'animation. Ce résultat illustre parfaitement la vocation « Terrain/Travaux » souhaité à l'initial du Contrat de rivière.



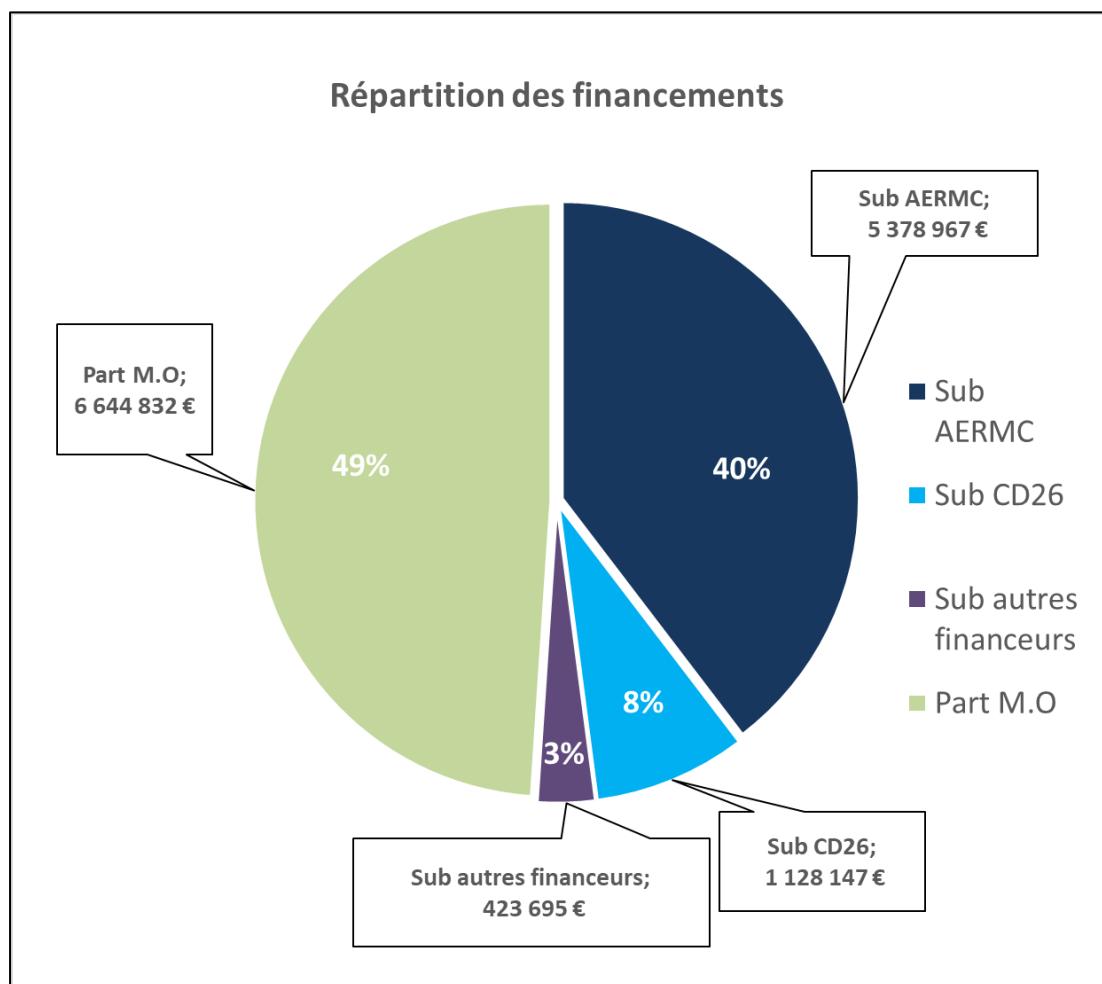
10.4 Engagement des financeurs et maîtres d'ouvrages

Le tableau et l'image ci-dessous reprennent les contributions des différents financeurs (maîtres d'ouvrages, Agence de l'eau, Département de la Drôme, et autres financeurs) pour chaque volet.

Volet	Titre	Part des montants globaux			
		Sub AERMC	Sub CD26	Sub autres financeurs	Part M.O
Volet A1	Pollution domestique	1 770 048 €	480 284 €	406 357 €	3 009 909 €
Volet A2	Agricole	470 093 €	0 €	11 918 €	285 258 €
Volet B1	Restauration de la qualité physique	821 884 €	103 306 €	0 €	327 400 €
Volet B2	Gestion des milieux naturels	391 459 €	247 940 €	5 420 €	475 861 €
Volet B3	Gestion quantitative	1 378 039 €	183 108 €	0 €	2 379 606 €
Volet C	Animation	547 446 €	113 509 €	0 €	166 798 €
TOTAL		5 378 967 €	1 128 147 €	423 695 €	6 644 832 €

En globalité, **les maîtres d'ouvrages** (EPCI, communes, syndicats...) ont participé à hauteur de **49%** du contrat soit **6 644 832 € HT**.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est le principal financeur des actions avec une participation à hauteur de **40%** soit **5 378 967 €**. Le **Département de la Drôme** n'est pas en reste puisqu'il est intervenu à hauteur de **8%** soit **1 128 147 €**.



10.5 Bilan pour le SMBRJ

Le syndicat, avant la prolongation du Contrat, était initialement maître d'ouvrage de 25 actions pour un montant prévisionnel de **2 372 823 €**. 12 actions avaient été finalisées et 12 actions étaient en cours (1 action a été rajoutée à la programmation, B1 N16) représentant un montant total de **1 641 325 €**.

En fin de contrat, et suite à l'avenant de 2022, c'est un total de **34 actions** qui étaient à décliner pour un budget prévisionnel de **5 499 709 € HT**. Sur la période du contrat, c'est **22 actions qui ont été entièrement réalisées** ainsi que 8 actions toujours en cours. Elles verront pour la plupart un aboutissement en 2025 hormis pour l'action B1 N1 (Seuil Chanu), B1 N14 (Restauration morphologique du Roubion) et B2 N8 (Pas de l'Estang), qui s'étaleront probablement de 2026 à 2027. Soit un degré d'accomplissement de **65% de la programmation technique** (uniquement les actions réalisées) et une consommation du budget prévisionnel à hauteur de 2 876 618 soit 52% de l'enveloppe.

Les réussites et les limites

L'action « *diagnostic des pollutions industrielles et artisanales* » **du volet A1** est abandonnée. Elle n'était plus en cohérence avec le SDAGE 2022-2027. L'autre action abandonnée, **B1 N21** « *Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux* » a également été abandonnée au profit de l'élaboration du PTGE. Ce point sera rediscuté par la suite.

Le **volet B1** « *Restauration de la qualité physique et hydrologique* » et le **volet B2** « *gestion des milieux naturels riverains et des zones humides* » représente le cœur de la maîtrise d'ouvrage du syndicat.

2 ouvrages classés en liste 2 et OP SDAGE ont été effacés ainsi que 7 ouvrages en liste 1 ont été arasés ou équipés (2) afin de rétablir **la continuité écologique** sur le **Roubion** et le **Jabron**. Cinq autres ouvrages ont été ou sont en cours d'étude sur cet aspect pour anticiper de futurs travaux. Le SMBRJ a également entrepris en 2023 le diagnostic de plusieurs affluents (Ancelle, Vermenon, Manson, Teyssonne, Olagnier, Leyne, Fau) sur cette problématique.

Cependant, certaines opérations s'avèrent plus complexes à mettre en place que prévu, c'est le cas notamment de l'action concernant l'aménagement d'une passe à poisson sur la prise d'eau du moulin de Mornans dont la phase de négociation entre le propriétaire, le syndicat et les services de l'état n'aura pas abouti.

Le projet de **restauration morphologique** entre Charols, Manas et Pont-de-Barret a pris du retard au cours de l'année 2020 (COVID). Le SMBRJ a souhaité mener ce projet en concertation avec les acteurs locaux jusqu'en 2024 et ne pas imposer un projet sans discussion et négociation. Le scénario travaux est maintenant acté.

Le **Plan Pluriannuel d'Entretien** porté par le SMBRJ met en œuvre et prévoit sur le Roubion, le Jabron, la Riaille et leurs affluents des travaux de broyage et de scarification afin de favoriser la remobilisation des matériaux vers les secteurs en déficit. En parallèle, le syndicat assure également l'entretien des berges des cours d'eau et se substitue aux propriétaires dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. La difficulté rencontrée dans les premiers temps du contrat a été de faire le bilan des interventions d'entretien de la ripisylve et de la gestion sédimentaire conduites par le SMBRJ entre 2013 et 2017 sans connaître l'historique (prise de poste été 2017) et sans base de données SIG.

La programmation du contrat de rivière prévoyait l'élaboration d'un plan de gestion sédimentaire avec un petit budget prévisionnel sans plus de précision. Il s'est avéré après prise en main du bilan et plusieurs points techniques avec les partenaires qu'un nouveau programme n'était possible qu'après une réactualisation des paramètres morphologiques du Roubion et Jabron.

Le SMBRJ a donc conduit une étude conséquente qui a abouti au relevé du profil en long et la digitalisation de la bande active de tout le Roubion et le Jabron. Le syndicat possède maintenant un programme de gestion du transit sédimentaire dépendant de l'évolution de plusieurs paramètres morphologiques (sinuosité, largeur bande active, végétalisation de la ripisylve, ...). Le SMBRJ n'a pas hésité à se doter du matériel nécessaire pour la réalisation de ces futures observations : drone, matériel topo, formation du chargé de mission hydromorphologie à la photogrammétrie.

L'action inscrite au contrat de rivière était de renouveler le programme de restauration et d'entretien de la ripisylve pour les 5 prochaines années. Cette programmation a été réalisée en interne sur la base du bilan 2013-2017, du diagnostic 2012 et la connaissance de terrain par le technicien de rivière et le chargé de mission hydromorphologie. Néanmoins, il a fallu compléter le volet EEE jusque-là absent. Ce travail pourrait être en réalité une action à part entière du Contrat de Rivière tant le travail fourni a été conséquent. Afin de mener à bien cette mission, le SMBRJ a recruté et accompagné un stagiaire en master pendant 6 mois pour le diagnostic (2 mois de terrain) et l'élaboration du plan de gestion.

L'entretien de la ripisylve est une volonté forte des élus du SMBRJ. Néanmoins, en lien avec l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau, les aides à l'entretien étaient entre 2019 et 2024 conditionnées à la déclinaison d'une opération prioritaire (ex : effacement d'ouvrages, étude PTGE, ...). Depuis 2025, l'Agence de l'Eau ne finance plus l'entretien de la ripisylve.

En parallèle, les équipes rivières ont réalisé au cours du contrat quelques opérations de diversification des habitats à La Bégude de Mazenc (2 sites), à Dieulefit et à Bourdeaux.

L'étude du marais du Pas de l'Estang, constitue l'unique réalisation en lien direct avec les zones humides. Cette étude, qui se terminera fin 2025, proposera un scénario de restauration hydro écologique du marais. Il est prévu, dans le cadre de cette action, que le prestataire accompagne le SMBRJ jusqu'à l'élaboration des dossiers réglementaires. Il faudra ensuite attendre la mise en place des nouveaux élus et les accords avec le propriétaire pour acter la mise en œuvre des travaux.

L'animation, l'ingénierie de projet/travaux et la communication sont les grands axes développés par la cellule technique du Contrat de Rivière (action 1 à 3 du volet C) constituée par deux chargés de mission et un technicien de rivière. La première phase du contrat était particulièrement chargée, 48 actions dont 25 actions pour le SMBRJ dans un contexte de premier contrat porté par le SMBRJ. Ajouté aux remarques précédentes (plusieurs bilans et plan de gestion à élaborer en début de

programmation), en début de contrat de rivière, aucun outil ni aucune démarche de communication n'était en place au sein du SMBRJ. Dans un contexte dense en projet, le syndicat s'est efforcé de se doter des outils nécessaires à cette mission.

Une fois les outils en place, et afin de respecter ses objectifs, le SMBRJ s'est doté de l'agrément nécessaire afin d'accueillir des services civiques dédiés à la communication et sensibilisation pour 3 ans.

Néanmoins, au fil du temps et une fois les grands chantiers en cours, la capacité d'adaptation de la cellule technique à vue ses limites. A partir de 2022, les actions de communication ont baissé en ampleur (ex : plus de lettre d'info depuis janvier 2022, site Internet moins mis à jour), la stratégie foncière n'a pas pu être conduite alors que des premières rencontres avaient eu lieu, le lancement de l'action sur le Pas de l'Estang a pris du retard (temps alloué au bilan PGRE) et le diagnostic éco-morphologique a été également retardé le temps du lancement de l'élaboration du PTGE.

11. LES APPORTS DU CONTRAT

Qualité des eaux

Au cours des 7 ans, le territoire aura vu la rénovation de 3 nouvelles stations d'épuration (Bourdeaux, Charols et Dieulefit-Poët-Laval) ainsi qu'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Pont de Barret. La connexion de la STEP de La Laupie à celle de Montélimar n'a pas pu voir le jour mais des gros travaux de limitation des ECP ont été entrepris au cours du contrat.

Les collectivités en maîtrise d'ouvrage d'un captage prioritaire, Les Reynières (SIEBRC) et La Tour (Montélimar Agglomération) ont toutes deux élaborées et animées leur plan d'action.

Le Département de la Drôme a procédé au suivi physico-chimique et biologiques des rivières du bassin versant au travers de 17 stations.

Plusieurs stations du bassin versant du Roubion présentent un « bon » état écologique quelle que soit l'année considérée. Il s'agit du Roubion à Crupies, Mornans et Bonlieu-sur-Roubion, du ruisseau de Brive à Les Portes-en-Valdaine, de la Rimandoule à Pont-de-Barret et du ruisseau de Citelle à Espeluche (l'état n'est qualifié que pour 2024 sur ces deux dernières stations).

Pour les autres stations, l'état écologique est altéré de manière ponctuelle ou régulière. Ainsi, pour l'Ancelle à La Laupie et le Fau à Dieulefit l'état écologique est toujours « moyen ». Le Manson à Montélimar présente aussi un état écologique altéré quelle que soit l'année considérée, avec un « mauvais » état en 2023, un état « médiocre » de 2017 à 2020 et un état « moyen » entre 2014 et 2016.

Pour les autres stations, l'altération de l'état écologique est plus ponctuelle, avec un état « moyen » en 2024 pour le Soubrion à Bourdeaux, le Roubion à Francillon-sur-Roubion, en 2023 pour le Jabron à Les Portes-en-Valdaine, en 2023 et 2024 pour le Jabron à Dieulefit et à Souspierre.

Pour la Riaille à Allan, l'état écologique est qualifié de « médiocre » en 2024 (seule année comportant des analyses biologiques). Pour la Vèbre à Saoû, seule l'année 2023 présente un état écologique « bon », alors que pour le Roubion à Sauzet, ce « bon » état écologique ne s'observe qu'en 2024. Pour les autres années disponibles, l'état écologique est « moyen » pour ces deux stations (extrait Réseau de surveillance des eaux superficielles, Suivi 2023 - CD26 Octobre 2024)

Gestion, restauration des milieux naturels et de la ressource en eau

Le SMBRJ aura effacé 7 ouvrages et 2 auront été équipés d'un dispositif de franchissement. En parallèle, un diagnostic de la continuité écologique a été fait sur les affluents du Roubion, du Jabron et du Rhône. Ces données seront valorisées au sein d'une étude éco-morphologique en cours lors de l'année 2025.

Un scénario de projet de restauration du Roubion entre Pont de Barret et Manas a été validé. Ce futur chantier concerne 1 km linéaire de rivière.

Aussi, des chantiers plus modestes de diversifications des habitats aquatiques ont eu lieu au cours du contrat à Bourdeaux, Dieulefit et la Bégude de Mazenc.

Le syndicat lutte contre l'installation des EEE au travers d'un plan de gestion élaboré en 2019 et l'entretien de la ripisylve a perduré de 2018 à 2024. Une étude visant l'aboutissement d'une restauration écologique d'un marais a démarré en 2024.

Le canal d'irrigation de Sauzet a été fermé et substitué par l'eau du Rhône. Le SIEBC a adopté un mode de gestion dégradé à l'étiage sur le captage de Citelle et a initié une étude visant la recherche d'une nouvelle ressource en eau dans les calcaires Barrémo-bédoulien. Le SIEHR a également mis en place un suivi de production de la source de Bine.

De nombreux travaux d'amélioration de la performance des réseaux ont vu le jour au cours du contrat par le SIEBRC, le SIEA, le SIEHR, la commune de Soyans, d'Eyzahut. Trois nouveaux schéma AEP ont été élaborés pour Bouvières, le SIEHR et Soyans.

Enfin, le SMBRJ a procédé au bilan du PGRE 2015-2021, au suivi des prélèvements dans les ressources locales ainsi qu'à l'élaboration d'un PTGE depuis l'année 2023.

12. LES PERSPECTIVES POUR LE TERRITOIRE

À la suite de la présentation par l'Agence de l'Eau, le 20 mai 2025 à Dieulefit, du nouvel outil de financement « Contrat Eau & climat », les EPCI du bassin du Roubion se sont concertés et ont fait part de leur volonté d'engager l'élaboration d'un tel contrat.

Depuis 2010, le SMBRJ œuvre à fédérer les parties prenantes, les acteurs locaux et les élus du territoire autour des enjeux liés à la ressource en eau. Cette dynamique s'est d'abord concrétisée par l'élaboration d'un Contrat de rivière, puis, plus récemment, par le lancement d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Le SMBRJ assurera le portage administratif, l'élaboration et la coordination du futur Contrat Eau & Climat. Il pilotera également la mise en œuvre des actions relevant de la compétence GEMAPI (restauration morphologique, stratégie sur les zones humides, amélioration de la résilience des milieux face au changement climatique, ainsi que certaines actions issues du PTGE en cours d'élaboration). Il sera alloué dès 2026, par le SMBRJ, 0,5 ETP à l'élaboration de ce contrat appuyé par une prestation d'accompagnement par un bureau d'étude avec qui nous travaillons déjà dans le cadre du PTGE.

Les intercommunalités du territoire seront quant à elles animatrices des actions relevant de leurs compétences, notamment du petit cycle de l'eau, eau potable et assainissement. Elles ont également exprimé leur volonté d'intervenir dans les domaines de la gestion des eaux pluviales, de la

préservation de la biodiversité et de l'agriculture. La phase d'élaboration à venir permettra de définir un programme d'actions cohérent et adapté aux spécificités du bassin.

La stratégie portée par ce nouveau contrat répondra naturellement aux enjeux liés à la qualité de l'eau et à l'atteinte du bon état des masses d'eau, déjà identifiés dans le précédent Contrat de Rivière. Ce futur contrat Eau & Climat constituera également une opportunité idéale pour la déclinaison, sur le terrain, de certaines actions issues du PTGE en cours d'élaboration. Il servira notamment de levier pour initier les premiers projets de désimperméabilisations, et de conservation des sols agricoles portés par Montélimar Agglomération et Dieulefit Bourdeaux dans le cadre de leur PAT. En somme, ce contrat pourrait être la feuille de route à suivre pour accompagner le territoire dans son adaptation aux effets du changement climatique.

Le périmètre du contrat correspondra à celui du PTGE, à savoir l'ensemble du périmètre administratif du SMBRJ : Montélimar Agglomération, la commune de Malataverne (CCDSP), ainsi que les communes situées dans le bassin versant topographique du Roubion et du Jabron au sein des intercommunalités de Dieulefit-Bourdeaux et du Val de Drôme.

Concernant la gouvernance, le SMBRJ envisage de mobiliser les instances existantes du Contrat de rivière (Bureau et Comité de rivière). Toutefois, l'élaboration du PTGE en cours pourrait aboutir à des ajustements, notamment en matière de fonctionnement du Comité de pilotage. Une réflexion sera menée en ce sens pour adapter la gouvernance à ces nouvelles orientations. Par ailleurs, des points techniques réguliers seront organisés avec les référents des EPCI tout au long de la phase d'élaboration.

Au regard de l'état d'avancement des démarches en cours, notamment celle du PTGE dont la finalisation est envisagée pour mars 2026, il semble réaliste de prévoir le dépôt d'un dossier de Contrat Eau & Climat d'ici la fin de l'année 2026, pour une mise en œuvre sur la période 2027-2029.

ANNEXE 1 - VOLET A1 : POLLUTION DOMESTIQUE

Volet A1 : Pollution domestique								Réalisé ou revu stade Bilan 2025			AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE		
Code fiche actions	Intitulé du projet	Etat d'avancement mi-parcours	Etat d'avancement Bilan janvier 2025	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel	Montant HT	Montant TTC	Base de financement	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	
FA A1 N1	Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune de Châteauneuf-du-Rhône	Achevée	Achevée	MONTELIMAR AGGLO	T1	2018	690 000 €	470 438 €	564 526 €	HT	0%	- €	- €	- €	- €	100%	470 438,00 €		
FA A1 N2	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Châteauneuf-du-Rhône à la STEP de Montélimar	en cours	A poursuivre	MONTELIMAR AGGLO	T2	2026	2 250 000 €	- €	- €	HT	0%	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
FA A1 N3	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Puygiron	A lancer en Tranche 2	A poursuivre	MONTELIMAR AGGLO	T1	2025	358 333 €		- €	HT	0%	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
FA A1 N4	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Puygiron à la STEP de Montélimar	A lancer en Tranche 2	Non réalisée	MONTELIMAR AGGLO	T2	2028	770 833 €		- €	HT	0%	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
FA A1 N5	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de La Laupie	Achevée	Achevée	MONTELIMAR AGGLO	T1	2026	300 000 €	379 297 €	455 156 €	HT	15%	57 475,00 €		- €	- €	85%	321 822,00 €		
FA A1 N6	Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de La Laupie à la STEP de Montélimar	A lancer en Tranche 2	A poursuivre	MONTELIMAR AGGLO	T2	Après A1-N5	880 000 €		- €	HT	30%	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
FA A1 N7	Réhabilitation de la STEP de Charols	en cours Tranche2	Achevée	MONTELIMAR AGGLO	T2	2020	897 000 €	1 250 000 €	1 500 000 €	HT	0%	- €	- €	- €	18%	230 000,00 €	82%	1 020 000,00 €	
FA A1 N8	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Cléon d'Andran	en cours	A poursuivre	MONTELIMAR AGGLO	T1 - T2	2026/2027	562 000 €	111 605 €	133 926 €	HT	0%	- €	- €	- €	- €	100%	111 605,00 €		
FA A1 N9	Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Bourdeaux	Achevée	Achevée	Commune de Bourdeaux	T1	2018	270 000 €	205 427 €	246 512 €	HT	0%	- €	55%	112 984,85 €	25%	51 356,75 €	20%	41 085,40 €	
FA A1 N10	Réhabilitation du système de traitement des eaux usées de la commune de Bourdeaux	Achevée	Achevée	Commune de Bourdeaux	T1 - T2	2018	1 100 000 €	1 075 100 €	1 290 120 €	HT	53%	569 803,00 €	10%	107 510,00 €	12%	125 000,00 €	20%	216 675,00 €	
FA A1 N11	Réhabilitation du système de traitement des eaux usées des communes de Dieulefit et Poët Laval	Achevée	Achevée	SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux	T2	2021	3 210 000 €	2 195 000 €	2 634 000 €	HT	49%	1 076 700,00 €	11%	238 843,00 €		- €	34%	754 457,00 €	
FA A1 N12	Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune de Dieulefit	Achevée	Achevée	SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux	T1-T2	2018	448 300 €	91 023 €	109 228 €	HT	34%	31 160,00 €				- €	66%	59 863,00 €	
FA A1 N13	Diagnostic des pollutions industrielles & artisanales	Abandonnée Tranche 2	Abandonnée	SMBRJ	-	-	26 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
FA A1 N14	Schéma Directeur d'assainissement de la commune de Pont de Barret	A lancer en Tranche 2	Achevée	Commune de Pont de Barret	T2	2022	20 000 €	69 820 €	83 784 €	HT	50%	34 910,00 €	30%	20 946,00 €		- €	20%	13 964,00 €	
FA A1 N15	Désimperméabilisation et végétalisation d'un parking	A lancer en Tranche 2	A poursuivre	Dieulefit	T2	2022-2024	433 450 €		- €	HT	70%	- €				30%	- €	- €	
FA A1 N16	Réhabilitation de la collecte des eaux usées du Bourg de Soyans	A lancer en Tranche 2	Abandonnée	Soyans	T2	2024	120 000 €		- €	HT		- €					- €	- €	
								Montant HT		Montant TTC		AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE	
								%		%		%		%		%			
TOTAL		12 335 916 €	5 847 710 €		7 017 252 €	-	25%		1 770 048	7%		480 284 €	6%		406 357	43%	3 009 909		

ANNEXE 2 - VOLET A2 : POLLUTION DIFFUSE AGRICOLE

Volet A2 : Pollutions diffuses agricoles										Réalisé stade Bilan 2025			AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE			
Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement mi-parcours	Etat d'avancement Bilan janvier 2025	Maître d'ouvrage	Tranche CR	Démarrage	Coût prévisionnel	Montant HT	Montant TTC	Base de financement	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT			
FA A2 N1	MAEC COUVER_06 Création et maintien d'un de couvert herbacé perenne	Modification financière	Achevée	Achevée	Agriculteurs	T1-T2	2017	57 450 €	5 745 €	6 894 €	TTC	75%	5 171 €	0%	- €	25%	1 724 €	0%	- €			
FA A2 N2	MAEC PHYTO_07 mise en place de la lutte biologique	-	Abandonnée	Abandonnée	Agriculteurs	-	-	16 810 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
FA A2 N3	MAEC PHYTO_10 et PHYTO 1 couvert en inter rang vigne - Bilan de la stratégie	-	Abandonnée	Abandonnée	Agriculteurs	-	-	12 808 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
FA A2 N4	CIPAN prolongé Biodiversité	Modification financière	en cours	Achevée	Fédération de Chasse de la Drôme	T1-T2	2017	62 500 €	9 038 €	10 845 €	TTC					OFB	73%	7 917 €	6%	651 €		
FA A2 N5	Restauration et gestion des bords de champs, bandes enherbées, haies et bord de cours d'eau sur la plaine de la Valdaine	Modification financière	en cours	Achevée	Fédération de Chasse de la Drôme	T1-T2	2017	137 270 €	42 €	50 €	TTC	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	50 €			
FA A2 N6	Construction d'aires collectives de lavage et de remplissage et de traitement d'effluents phytosanitaires sur la plaine de la Valdaine	Modification technique intégrée dans la FA A2 N7 et la FA A2 N8	Non réalisée	Non réalisée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
FA A2 N7	Mise en oeuvre d'une démarche AAC sur le captage des Reynières	Modification technique et financière	en cours	Achevée	SIEBRC	T1-T2	2017	347 500 €	420 633 €	504 759 €	TTC	67%	338 602 €					33%	166 529 €			
FA A2 N8	Mise en œuvre du plan d'action du captage prioritaire de la Tour	Modification technique et financière	en cours	Achevée	Ville de Montélimar	T1-T2	2018	313 844 €	203 623 €	244 348 €	TTC	52%	126 320 €					48%	118 028 €			
												AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE				
										Montant HT	Montant TTC	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT			
										TOTAL	948 182 €	639 080 €	766 896 €	-	61%	470 093 €	0%	- €	2%	11 918 €	37%	285 258 €

ANNEXE 3 - VOLET B1 : RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE

Volet B1 : Restauration physique des cours d'eau										Réalisé ou revu stade Bilan janvier 2025		AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE	
Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement mi-parcours	Etat d'avancement janvier 2025	Maître d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel HT	Montant HT	Montant TTC	Base de financement	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA B1 N1	Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910	Modification technique et financière	en cours	A poursuivre	Ville de Montélimar Délég. MOA SMBRJ	T1	2018	à déterminer	39 365 €	47 238 €	HT	80%	31 492 €			0%	- €	20%	7 873 €
FA B1 N2	Dérasement du contre seuil Charols et aménagement d'un seuil du fond ROE27912	Modification financière	Achevée	Achevée	SMBRJ	T1	2018	250 000 €	188 651 €	226 381 €	HT	80%	150 921 €	0%	- €	0%	- €	20%	37 730 €
FA B1 N3	Dérasement de la prise d'eau de Charols ROE27913	Modification financière	Achevée	Achevée	SMBRJ	T1	2018	55 000 €	35 413 €	42 496 €	HT	80%	28 330 €	0%	- €	0%	- €	20%	7 083 €
FA B1 N4	Aménagement d'une « passe naturelle » sur le radier du pont de la RD310 ROE 77490	Modification financière	Achevée	Achevée	CD26 Délég. MOA SMBRJ	T1	2018	80 000 €	91 581 €	109 897 €	HT	80%	73 265 €	0%	- €	0%	- €	20%	18 316 €
FA B1 N5	Dérasement de l'ancienne prise d'eau de Manas ROE 27914	Modification financière	Achevée	Achevée	SMBRJ	T1	2018	68 000 €	54 522 €	65 426 €	HT	80%	43 618 €	0%	- €	0%	- €	20%	10 904 €
FA B1 N6	Aménagement d'une passe à poissons sur l'ouvrage filature 2 ROE 27916	-	Achevée	Achevée	MICROCENTRALE DES GORGES	T1	2019	91 000 €	80 325 €	96 390 €	HT	65%	52 211 €	0%	- €	0%	- €	35%	28 114 €
FA B1 N7	Aménagement d'une passe à poissons sur la prise de d'eau du moulin de Mornans ROE 35718	-	Non réalisée	Non réalisée	MINOTERIE HORTAIL	T1	à dét.	158 360 €	- €	- €	HT	40%	- €	0%	- €	0%	- €	60%	0 €
FA B1 N8	Arasement partiel du seuil de la prise d'eau de Bourdeaux ROE 35725	Modification technique et financière	Achevée	Achevée	SMBRJ	T1	2019	36 740 €	72 220 €	86 664 €	HT	70%	50 554 €	0%	- €	0%	- €	30%	21 666 €
FA B1 N9	Suivi et évaluation des opérations de rétablissement de la continuité écologique et de restauration hydromorphologique	Modification financière	Action en cours	Achevée	SMBRJ	T1-T2	2018	78 000 €	5 411 €	6 493 €	TTC	50%	3 247 €	0%		0%	- €	50%	3 247 €
FA B1 N10	Elaboration d'un plan pluriannuel de gestion de la bande active et du transport solide 2019-2023	Modification financière	Achevée	Achevée	SMBRJ	T1	2018	15 000 €	54 270 €	65 124 €	TTC	46%	30 000 €	25%	16 281 €	0%	- €	29%	18 843 €
FA B1 N11	Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2018-2024	Modification technique et financière	Action en cours	Achevée	SMBRJ	T1-T2	2018	250 000 €	66 133 €	79 360 €	TTC	50%	39 680 €	25%	19 840 €	0%	- €	25%	19 840 €

ANNEXE 3 SUITE - VOLET B1 : RESTAURATION DE LA QUALITE PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE

FA B1 N12	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont	Modification technique	Action en Tranche 2	Achevée	SMBRJ	T2	2023	13 500 €	- €	- €	HT	50%	- €	25%	- €	0%		25%	0 €
FA B1 N13	Réalisation des études préalables aux travaux de restauration morphologique par génie dynamique du roubion entre Charols et Manas	Modification technique et financière	Achevée	Achevée	SMBRJ	T1	2019	60 000 €	98 515 €	118 218 €	HT	60%	59 109 €	20%	19 703 €	0%	- €	20%	19 703 €
FA B1 N14	Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas	-	Action en cours	A poursuivre	SMBRJ	T2	2021	840 000 €	66 611 €	79 933 €	HT	0%	- €	10%	10 417 €	0%	- €	90%	59 950 €
FA B1 N15	Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Jabron	-	Action en Tranche 2	Non réalisée	SMBRJ	T2	2020	15 000 €	- €	- €	HT	50%	- €	30%	- €	0%	- €	20%	0 €
FA B1 N16	Dérasement du passage à gué Redondon 1 ROE 31367	Nouvelle action	Achevée	Achevée	SMBRJ	T2	2021	-	98 689 €	118 427 €	HT	70%	69 082 €	10%	9 869 €			20%	19 738 €
FA B1 N17	Dérasement du seuil Top Semence ROE 31469	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Achevée	SMBRJ	T2	2022	123 500 €	119 825 €	143 790 €	HT	70%	83 878 €	10%	11 983 €			20%	23 965 €
FA B1 N18	Dérasement du passage à gué Redondon 2 ROE 31399	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Achevée	SMBRJ	T2	2023	113 175 €	88 385 €	105 621 €	HT	70%	61 870 €	10%	8 839 €			20%	17 677 €
FA B1 N19	Etude de définition technique (stade Pro) pour l'effacement d'obstacles infranchissables sur le Jabron	Nouvelle action	Action en Tranche 2	A poursuivre	SMBRJ	T2	2023	50 000 €	53 129 €	63 755 €	TTC	70%	44 628 €	10%	6 375 €			20%	12 752 €
FA B1 N20	Effacement d'un seuil sur le Jabron (pisciculture ROE 31535 ou la PE du Sage ROE 31526)	Nouvelle action + Modification de projet = changement de titre	Action en Tranche 2	Non réalisée	SMBRJ	T2	2024	81 480 €	- €	- €	HT	70%	- €	10%	- €			20%	0 €
FA B1 N21	Elaboration d'une stratégie foncière dédiée à l'eau et au bon fonctionnement des milieux	Nouvelle action + Modification technique	Action en Tranche 2	Abandonnée	SMBRJ	T2	2022	41 666 €	- €		TTC	50%	- €	25%	- €			25%	0 €
FA B1 N22	Diagnostic éco-morphologique des affluents Roubion, Jabron et du Rhône	Nouvelle action	Action en Tranche 2	A poursuivre	SMBRJ	T2	2023	64 583 €	- €		TTC	50%	- €	25%	- €			25%	0 €
TOTAL								2 485 004 €	1 213 045 €	1 455 213 €	-	56%	821 883,65 €	7%	103 305,90 €	0%	- €	22%	327 400 €
									Montant HT	Montant TTC			AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE
									%	MONTANT			%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	

ANNEXE 4 - VOLET B2 : GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DES ZONES HUMIDES

Volet B2 : Gestion milieux naturels									Réalisé ou revu stade Bilan 2025		AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE		
Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement mi-parcours	Etat d'avancement bilan janvier 2025	Maître d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel HT	Montant HT	Montant TTC	Base financement	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA B2 N1	Diagnostic piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion-Jabron et de la Riaille	-	Achevée	Achevée	FDPPMA26	T1-T2	2017	49 515 €	48 952 €	48 952 €	TTC	42%	20 396 €	11%	5 385 €	0%		47%	23 171 €
FA B2 N2	Elaboration du plan de gestion et d'entretien de la ripisylve des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille 2019-2023	Modification technique et financière	Achevée	Achevée	SMBRJ	T1	2019	15 000 €	- €	- €	TTC	50%	- €	25%	- €	0%	- €	0%	- €
FA B2 N3	Plan de gestion et d'entretien de la ripisylve des bassins versants Roubion, Jabron et Riaille 2018-2024	-	en cours	Achevée	SMBRJ	T1-T2	2019	625 000 €	832 381 €	998 857 €	TTC	32%	321 495 €	23%	232 635 €	0%	- €	45%	444 727 €
FA B2 N4	Plan de gestion des zones humides de l'ENS de Bonlieu-sur-Roubion	Modification technique et financière	en cours	A poursuivre	SMBRJ	T1-T2	2018	8 500 €		- €	HT	50%	- €	25%	- €	0%	- €	25%	- €
FA B2 N5	Plan de gestion des zones humides de la « freydière » de Sauzet	Modification technique et financière		Achevée	SMBRJ	T1-T2	2018	8 500 €	- €	- €	TTC	-	- €	-	- €	0%	- €	-	- €
FA B2 N6	Plan de gestion des zones humides de la freydière de Pont de Barret	Modification technique et financière		Achevée	SMBRJ	T1-T2	2018	6 000 €	- €	- €	TTC	-	- €	-	- €	0%	- €	-	- €
FA B2 N7	Bilan suivi piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion-Jabron et de la Riaille	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Achevée	FDPPMA26	T2	2023-2024	50 000 €	30 113 €	36 135 €	TTC	50%	18 068 €	15%	5 420 €	15%	5 420 €	20%	7 227 €
FA B2 N8	Diagnostic et plan de gestion du Marais du Pas de l'Estang	Nouvelle action	Action en Tranche 2	A poursuivre	SMBRJ	T2	2022	40 000 €	30 644 €	36 773 €	TTC	86%	31 500 €	12%	4 500 €			2%	735 €

									Montant HT	Montant TTC		AERMC	CD26	AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE				
									%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT				
TOTAL									802 515 €	942 089 €	1 120 717 €	-	35%	391 458,50 €	22%	247 939,97 €	0%	5 420,25 €	42%	475 860,73 €

ANNEXE 5 - VOLET B3 : GESTION QUANTITATIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Volet B3 : Gestion ressource en eau									Réalisé ou revu stade Bilan 2025		AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE		
Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement à mi-parcours	Etat d'avancement bilan janvier 2025	Maître d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel HT	Montant HT	Montant TTC	Base de financement	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT
FA B3 N°1	Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la commune de Dieulefit	-	Achevée	Achevée	SIEA	T1-T2	2019	472 550 €	115 257 €	138 307 €	HT	73%	84 348 €				27%	30 908 €	
FA B3 N°2	Réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable sur la commune de la Bâtie Rolland	Modification technique	Action en Tranche 2	A poursuivre	SIEBRC	T2	2024	472 000 €	803 691 €	964 429 €	HT	16%	128 225 €	0%	- €	0%	- €	84%	675 466 €
FA B3 N°3	Réhabilitation du réseau de transfert d'AEP Montboucher Espeluche	Modification technique et financière	En cours	A poursuivre	SIEBRC	T1-T2	2018	1 500 000 €	229 756 €	275 707 €	HT	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	229 756 €
FA B3 N°4	Etude d'une gestion spécifique à l'étage du captage de Citelle SIEBRC	Modification financière	En cours	Achevée	SMBRJ	T1	2020	20 000 €	16 140 €	19 368 €	HT	60%	9 684 €	20%	3 228 €	0%	- €	20%	3 228 €
FA B3 N°5	Révision du fonctionnement hydraulique du réseau AEP de Montboucher	Modification technique et financière	Non engagée	Achevée	SIEBRC	T1	2020	718 750 €	957 970 €	1 149 564 €	HT	9%	90 875 €	4%	37 584 €	0%	- €	87%	829 511 €
FA B3 N°6	Réhabilitation des réseaux AEP de la commune de Cléon d'Andran	Modification technique et financière	Action en cours de finalisation	Achevée	SIEBRC	T1 - T2	2019	722 000 €	702 306 €	842 767 €	HT	50%	351 153 €	0%	- €	0%	- €	50%	351 153 €
FA B3 N°7	Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de Rochebaudin	-	Action en Tranche 2	Abandonnée	SIEBRC	T2	2023	535 000 €			HT		- €	0%	- €	0%	- €		- €
FA B3 N°8	Substitution des prélevements agricoles sur le Canal de Sauzet par extension du réseau d'irrigation	-	Achevée	Achevée	Syndicat d'Irrigation Dromois	T1	2016	311 048 €	274 640 €	329 568 €	HT	69%	189 502 €	11%	30 210 €	0%	- €	20%	54 928 €
FA B3 N°9	Gestion spécifique à l'étage du captage de Citelle	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Achevée	SIEBRC/ SAUR	T2	2023	70 000 €	79 677 €	95 612 €	HT	50%	39 838 €	30%	23 903 €			20%	15 936 €
FA B3 N°10	Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de La Touche	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Non réalisée	SIEBRC	T2		1 100 000 €			HT		- €						- €
FA B3 N°11	Lutte contre les fuites sur le réseau AEP du SIEBRC	Nouvelle action	Action en Tranche 2	A poursuivre	SIEBRC	T2	2024	600 000 €		- €	HT		- €						- €
FA B3 N°12	Recherche d'une nouvelle ressource en AEP dans les calcaires Barrémio-Bédoulien	Nouvelle action	Action en Tranche 2	A poursuivre	SIEBRC	T2	2024	250 000 €	101 532 €	121 838 €	HT	50%	50 766 €	25%	25 000 €			25%	25 766 €
FA B3 N°13	Elaboration du Schéma Directeur du SIEBRC	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Non réalisée	SIEBRC	T2	2024	90 000 €			TTC		- €						- €
FA B3 N°14	Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur la commune de Eyzahut	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Achevée	Eyzahut	T2	2024	60 000 €	20 500 €	24 600 €	HT	70%	14 350 €	10%	2 050 €			20%	4 100 €
FA B3 N°15	Schéma directeur et réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Soyans	Nouvelle action	Action en Tranche 2	A poursuivre	Soyans	T2	2022	360 000 €	19 850 €	23 820 €	HT	50%	9 925 €	30%	5 955 €			20%	3 970 €
FA B3 N°16	Schéma directeur et réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Bouvière	Nouvelle action	Action en Tranche 2	A poursuivre	Bouvière	T2	2022	230 000 €	36 850 €	44 187 €	HT	50%	18 425 €	30%	11 055 €			20%	7 370 €
FA B3 N°17	Amélioration du réseau AEP du SIEHR	Nouvelle action	Action en Tranche 2	A poursuivre	SIEHR	T2	2024	280 000 €	372 657 €	447 188 €	HT	65%	243 999 €	6%	23 131 €			28%	105 527 €
FA B3 N°18	Animation et suivi de la ressource quantitative Roubion-Jabron	Nouvelle action	Action en Tranche 2	Achevée	SMBRJ	T2	2022	Cf. Animation	174 940 €	209 928 €	TTC	70%	146 949 €	10%	20 992 €			20%	41 987 €
									Montant HT	Montant TTC	AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE		
									%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	
									TOTAL	7 791 348 €	3 905 766 €	4 686 885 €	-	35%	1 378 038,60 €	5%	183 108,40 €	0%	- €
																			61% 2 379 605,86 €

ANNEXE 6 - VOLET C : COMMUNICATION, SENSIBILISATION, ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT

Volet C : Animation et communication									Réalisé ou revu stade Bilan 2025		AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE				
Code fiche actions	Intitulé du projet	Modification à mi-parcours	Etat d'avancement à mi-parcours	Etat d'avancement bilan janvier 2025	Maitre d'ouvrage	Tranche CR	Année de démarrage	Coût prévisionnel TTC	Montant HT	Montant TTC	Base financement	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT		
FA C N°1	Chargé de mission Contrat de rivière	Modification financière	en cours	Achevée	SMBRJ	T1-T2	2018	777 500 €	588 712 €	706 454 €	TTC	67%	470 056 €	16%	113 509 €	0%	- €	17%	122 889 €		
FA C N°2	Technicien de rivière		en cours																		
FA C N°3	Chargé de mission hydromorphologie		en cours																		
FA C N°4	Observatoire de l'eau	Modification financière	en cours	Achevée	CD26	T1-T2	2019	84 000 €	-	-	TTC			0%	- €	0%	- €				
FA C N°5	Promotion des actions du contrat de rivière		en cours	A poursuivre	SMBRJ	T1-T2	2018	59 000 €	56 483 €	67 779 €	TTC	59%	39 926 €	0%	- €	0%	- €	41%	27 853 €		
FA C N°6	Etudes bilan du contrat de rivière	Modification financière	en cours	A poursuivre	SMBRJ	T2	2022	36 000 €	44 600 €	53 520 €	TTC	70%	37 464 €	0%		0%	- €	30%	16 056 €		
									Montant HT	Montant TTC	AERMC		CD26		AUTRES FIN.		MAITRE D'OUVRAGE				
									%	%	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT			
									TOTAL	956 500 €	689 794 €	827 753 €	-	66%	547 446,00 €	14%	113 509,00 €	0%	- €	20%	166 798,00 €